SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Compte-rendu

Réunion du Bureau

Mardi 24 novembre 2020 à 15h30

Salle du Confluent

6 Rue de l'Hôtel de Ville - 31120 Portet-sur-Garonne

Relevé des décisions

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Bureau _____ 2
2. Programme d'éclairage du SDEHG _____ 2
3. Programme d'effacement de réseaux du SDEHG _____ 4
4. Mise à jour de la liste des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale _____ 5
5. Convention d'occupation domaniale pour le déploiement de relais nécessaires à la télérelève des compteurs d'eau sur les supports d'éclairage public - BIRDZ / SDEHG territoire de Toulouse métropole _____ 7
6. Contrat Groupe d'Assurance statutaire du CDG 31 _____ 8
7. Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques _____ 10
8. Défense des intérêts du SDEHG suite à la requête n°2005484-10 déposée auprès du Tribunal Administratif de Toulouse _____ 11
9. Questions diverses _____ 12

Le mardi 24 novembre 2020 à 15h30, les membres du Bureau du SDEHG, légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Confluent à Portet-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Nombre de membres : 18	Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres en exercice : 18	Nombre de pouvoir : 0

Présents : Mesdames Janine GIBERT, Anne-Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Martine FRITIERE, Messieurs Thierry SUAUD, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Claude SARRALIE, Guillaume DEBEAURAIN, Max CAZARRE, Marc MENGAUD, Thierry SAVIGNY, Raoul RASPEAU, Patrick BOUBE, Marc LASSERRE, Philippe FUSEAU, Jean-Jacques ALMERO.

Absent excusé : Monsieur Patrice RIVAL.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry SAVIGNY est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Bureau

Le compte-rendu de la réunion du 27 octobre 2020 a été adressé aux membres du Bureau par message électronique le 5 novembre 2020. Aucune observation n'est formulée sur ce document.

2. Programme d'éclairage du SDEHG

Par délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020, le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget.

Monsieur le Président expose que les Maires sollicitent le SDEHG pour réaliser les travaux d'éclairage public correspondant à des décisions prises au titre de leur pouvoir de police, notamment :

- Les travaux assurant la continuité de service de l'éclairage :
  - pour reconstruire tout ou partie d'un réseau non réparable,
  - pour procéder au déplacement du réseau rendu nécessaire par des aménagements urbains,
  - pour rétablir le réseau qui était en place sur des poteaux du réseau de distribution d'électricité à l'occasion du renforcement de ce dernier.
- Les travaux d'installation d'horloges astronomiques afin de pouvoir moduler les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage.
- Les travaux d'extension du réseau d'éclairage public afin d'éclairer de nouveaux espaces.

Les Maires sollicitent aussi le SDEHG pour des travaux « d'éclairage connexe » tels que l'éclairage des terrains de sport, les feux tricolores ainsi que le raccordement des abribus, guirlandes, radars pédagogiques, panneaux lumineux, panneaux d'information ou vendeurs ambulants sur les marchés. Ces opérations sont bien souvent liées à des évènements.

Les travaux ci-dessus pourraient être engagés au « fil de l'eau », au fur et à mesure de l'instructions des demandes. Ces travaux représentent environ 20% de l'enveloppe financière totale du programme d'éclairage.

Les autres opérations d'éclairage consistent à rénover le réseau d'éclairage public en vue de réaliser des économies d'énergie et ainsi s'inscrire pleinement dans la transition énergétique.

A ce titre, il est important de donner la priorité aux remplacements de luminaires de type boule compte tenu de l'obligation de supprimer ces luminaires avant le 1er janvier 2025.

Les montants des travaux engagés au 15 novembre 2020 au titre des Autorisations de Programme 2020 arrêtés par le Comité syndical du 4 mars 2020 dans sa délibération N°CS202017 sont les suivants :

	Autorisations de programme 2020 votées	Montant des travaux engagés
Eclairage public	20 000 000 € TTC	17 100 000 € TTC
Eclairage connexe	2 500 000 € TTC	1 700 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents, de charger Monsieur le Président de gérer au fil de l'eau, au fur et à mesure de l'instruction des demandes :

- Les travaux assurant la continuité de service de l'éclairage :
  - pour reconstruire tout ou partie d'un réseau non réparable,
  - pour procéder au déplacement du réseau rendu nécessaire par des aménagements urbains,
  - pour rétablir le réseau qui était en place sur des poteaux du réseau de distribution d'électricité à l'occasion du renforcement de ce dernier.
- Les travaux d'installation d'horloges astronomiques afin de pouvoir moduler les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage.
- Les travaux d'extension du réseau d'éclairage public afin d'éclairer de nouveaux espaces.
- Les travaux « d'éclairage connexe » tels que l'éclairage des terrains de sport, les feux tricolores ainsi que le raccordement des abribus, guirlandes, radars pédagogiques, panneaux lumineux, panneaux d'information ou vendeurs ambulants sur les marchés.

Monsieur le Président est autorisé à engager de nouvelles opérations de rénovation d'éclairage public, extraites de la liste figurant en annexe 1, dans la limite du montant des Autorisations de Programme 2020 arrêté par le Comité syndical du 4 mars 2020 dans sa délibération N°CS202017. Ces opérations seront engagées en donnant la priorité aux remplacements de luminaires de type boule.

Résultat du vote :

Pour	17
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

3. Programme d'effacement de réseaux du SDEHG

Par délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020, le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour établir les programmes de travaux dans la limite des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement inscrits au budget.

Monsieur le Président expose que le programme d'effacement de réseau est décomposé en trois parties :

1. Une partie relevant du programme du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, réservé exclusivement aux communes rurales, d'un montant de travaux d'environ 975 000 € HT.
2. Une partie relevant du programme dit « article 8 » d'Enedis, utilisé principalement pour les communes urbaines, d'un montant de travaux de 2 125 000 € HT.
3. Une partie dite « programme complémentaire du SDEHG » utilisé indifféremment pour les communes rurales et les communes urbaines, d'un montant de travaux d'environ 800 000 € HT.

Les montants des travaux engagés au 15 novembre 2020 au titre des Autorisations de Programme 2020 arrêtés par le comité syndical du 4 mars 2020 dans sa délibération N°CS202017 sont les suivants :

	AP 2020 votés	Montant des travaux engagés
Effacement de réseaux	3 900 000 € HT	2 250 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Président à engager de nouvelles opérations d'effacement de réseaux, extraites de la liste figurant en annexe 2, dans la limite du montant des Autorisations de Programme 2020 arrêté par le comité syndical du 4 mars 2020 dans sa délibération N°CS202017 dans les conditions suivantes :

- Les opérations d'effacement de réseaux doivent être à moins de 500 mètres de la mairie, de l'église ou d'un site classé ou être coordonnées avec des travaux de voirie, des travaux de renforcement des réseaux électriques, d'eau ou d'assainissement, ou avec des travaux de création de piétonniers scolaires.
- Le plafond annuel par commune est de 200 000 € HT. A titre dérogatoire, afin d'assurer une plus grande cohérence avec les grandes opérations d'aménagement mises en œuvre par les communes, le plafond pourrait être porté à 300 000 € HT par an dès lors que la cohérence entre l'effacement de réseaux et l'opération d'aménagement communale est avérée.
- La participation financière de la commune pour la partie relative au réseau de distribution d'électricité est égale à 10% du montant HT des travaux pour les communes de moins de 500 habitants et 20% du montant HT des travaux pour les autres communes.
- Les opérations des communes rurales sont affectées au programme « Enfouissement » du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ) jusqu'à concurrence du montant attribué.

Résultat du vote :

Pour	17
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

4. Mise à jour de la liste des communes éligibles aux aides à l'électrification rurale

Par délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020, le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour émettre un avis « toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements, ou qu'il est demandé par le représentant de l'Etat dans le département » tel que visé à l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président expose que le représentant de l'Etat a transmis au SDEHG, par courriel du 9 novembre 2020, les possibles évolutions des communes éligibles au Fonds d'Aide aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACÉ). Le SDEHG est invité à formuler un avis en ce domaine avant le 30 novembre 2020.

Le FACÉ est un fonds de péréquation créé en 1936 pour aider les collectivités à financer leurs travaux d'électrification rurale. Il constitue un outil indispensable d'aménagement du territoire et d'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée dans le monde rural. Seules les communes classées en régime rural de distribution d'électricité peuvent bénéficier des aides du FACÉ.

La liste des communes éligibles au FACÉ doit être mise à jour à la suite des élections municipales de 2020, au plus tard le 31 décembre 2020.

46 communes, actuellement classées en régime rural, ont une population supérieure à 2 000 habitants ou sont rattachées à une unité urbaine de plus de 5 000 habitants. Ces 46 communes pourraient conserver leur régime rural à titre dérogatoire :

- AUSSON
- AYGUESVIVES
- BAZIEGE
- BERAT
- BESSIERES
- BUZET-SUR-TARN
- CALMONT
- CARAMAN
- CINTEGABELLE
- COULADERE
- ESTANCARBON
- FLOURENS
- GARIDECH
- GREPIAC
- LABASTIDETTE
- LAGARDELLE-SUR-LEZE
- LANTA
- LAVERNOSE-LACASSE
- LE FAUGA
- LEVIGNAC
- LHERM
- LONGAGES
- MARQUEFAVE
- MARTRES-TOLOSANE
- MIRAMONT-DE-COMMINGES
- MIREMONT
- MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE
- MONTESQUIEU-VOLVESTRE
- MONTGISCARD
- NAILLOUX
- NOE
- PALAMINY
- RIEUMES
- RIEUX-VOLVESTRE
- SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE
- SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES
- SAINT-RUSTICE
- SAINT-SULPICE-SUR-LEZE
- SAUBENS
- SAUX-ET-POMAREDE
- SAVARTHES
- VENERQUE
- VERFEIL
- VERNET
- VILLENEUVE-DE-RIVIERE
- VILLENEUVE-LES-BOULOC

Cartographie des 46 communes concernées par un éventuel basculement de rural vers urbain :

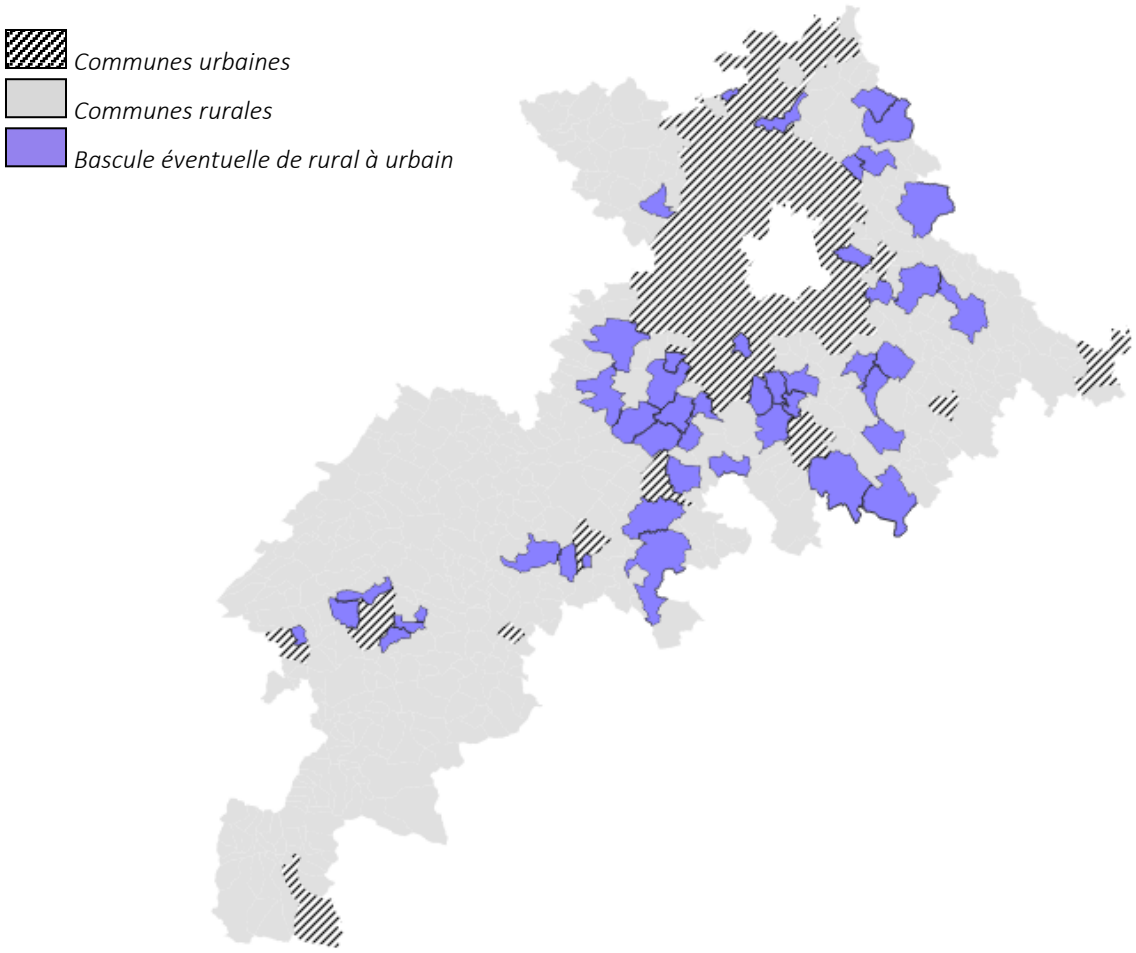

Monsieur le Président fait part du consensus local avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité pour conserver le statu quo en matière de classement des communes éligibles au FACÉ, notamment en raison du caractère isolé des communes actuellement classées en régime rural, de la dispersion de leur habitat ou de la faible densité de leur population.

Considérant que ce statu quo est compatible avec le dispositif réglementaire mentionné dans la demande d'avis des services de l'Etat, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne :

- à titre dérogatoire, le maintien du classement en régime rural des 46 communes actuellement classées en régime rural qui ont une population supérieure à 2 000 habitants ou sont rattachées à une unité urbaine de plus de 5 000 habitants ;
- l'établissement d'une liste des communes éligibles au Fonds d'Aide aux Collectivités pour l'Électrification rurale à compter du 01/01/2021 identique à celle applicable au 01/01/2020.

Résultat du vote :

Pour	17
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

5. Convention d'occupation domaniale pour le déploiement de relais nécessaires à la télérelève des compteurs d'eau sur les supports d'éclairage public - BIRDZ / SDEHG territoire de Toulouse métropole

Par délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020, le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public.

Monsieur le Président expose que Toulouse Métropole a confié à la société SETOM la gestion du service de distribution de l'eau potable. Le contrat correspondant prévoit le déploiement de solutions de télérelève de compteurs d'eau et de capteurs sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole.

Dans ce cadre, la société SETOM a demandé à la société BIRDZ d'installer des boitiers relais sur les supports d'éclairage public des communes situées sur le territoire de Toulouse Métropole. Le relais reçoit, stocke et retransmet par ondes radio les informations reçues des objets communicants environnants. Il sert de relais entre ces objets communicants et une passerelle. Sa localisation répond à des critères précis permettant la bonne transmission des ondes radio.

La société BIRDZ s'est rapprochée du SDEHG afin d'être autorisée à installer les relais sur les supports d'éclairage public situés sur les communes relevant de la compétence Eau de la Métropole de Toulouse.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention d'occupation domaniale figurant en annexe 3 pour le déploiement de relais nécessaires à la télérelève des compteurs d'eau sur les supports d'éclairage sur le territoire de Toulouse métropole. Monsieur le Président est autorisé à signer cette convention.

Résultat du vote :

Pour	17
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

6. Contrat Groupe d'Assurance statutaire du CDG 31

Par délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020, le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public ».

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 86-552 du 14 mars 1986, pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu la délibération du 28 novembre 2017 par laquelle le Bureau a demandé au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) d'organiser pour le compte du SDEHG la procédure de mise en concurrence pour le choix d'une compagnie assurant les risques statutaires concernant son personnel,

Vu la délibération du 9 novembre 2018 portant décision du Bureau d'adhérer au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire 2019-2022 du CDG31,

Monsieur le Président informe le Bureau que le SDEHG adhère au service facultatif d'assurance des risques statutaires du CDG 31 pour la couverture des risques afférents à ses agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC.

Cette adhésion permet de bénéficier du suivi du traitement des sinistres, des indemnisations, des recours contre tiers, des statistiques de sinistralités et d'éventuelles actions connexes (expertise, formations, études spécifiques, assistances diverses, etc.).

Par délibération du 9 novembre 2018, le Bureau a pris la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Après deux années de taux garantis et inchangés, pour les années 2019 et 2020, le contrat prévoit une évolution potentielle des taux, à compter du 1er janvier 2021, par application de la clause de révision des prix.

Ce service donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion au service d'assurance statutaire et au versement d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Monsieur le Président expose les conditions de couverture et les conditions financières proposées au SDEHG au titre du Contrat Groupe d'Assurance Statutaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents **:**

- de reconduire l'adhésion au service Contrat Groupe du CDG 31 pour l'année 2021 aux conditions précédemment exposées.
- de reconduire, dans le cadre de ce contrat, la couverture des agents relevant de l'IRCANTEC pour les garanties congé de maladie ordinaire avec franchise de 10 jours fermes par arrêt, congé de grave maladie, congé pour accident et maladie imputables au service, congé de maternité et paternité, congé d'adoption et d'accueil de l'enfant, au taux de cotisation de 1,19 %.
- de reconduire, dans le cadre de ce contrat, la couverture des agents relevant de la CNRACL et d'assurer l'assiette salariale à 100% sans les charges patronales, aux conditions de garantie et de taux suivants :

GARANTIES	**TAUX**
Décès	0,14 %
Accident et maladie imputables au service	0,49 %
Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité / adoption et paternité / accueil de l'enfant	1,46 %
Maternité / adoption et paternité / accueil de l'enfant	0,53 %
Taux de cotisation global	**2,62 %**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.
- d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

Résultat du vote :

Pour	17
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

7. Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques

Par délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020, le Comité Syndical a donné délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de tous les types de contrats ou conventions à passer avec les tiers, personnes publiques ou privées, dans la mesure où lesdites conventions ne constituent ni une adhésion du Syndicat à un établissement public, ni une délégation de la gestion d'un service public.

Monsieur le Président expose que le SDEHG gère un réseau de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques réparti sur le département de la Haute-Garonne, hors Toulouse Métropole.

L'opérateur Freshmile, sous-traitant de Fournié Grospaud Réseaux qui est titulaire du marché d'infrastructures de recharge des véhicules électriques, est chargé de l'exploitation du service de recharge. Il gère notamment les moyens d'accès et de paiement mis à disposition des utilisateurs de véhicules électriques.

Les modalités de la collecte des recettes par l'opérateur pour le compte du SDEHG sont définies dans le cadre d'une convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge.

Le projet de convention de mandat proposé, figurant en annexe 4, a reçu un avis favorable des services de la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques telle que proposée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et tout document y afférent ;
- d'imputer les recettes sur les comptes correspondants.

Résultat du vote :

Pour	17
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

8. Défense des intérêts du SDEHG suite à la requête n°2005484-10 déposée auprès du Tribunal Administratif de Toulouse

Par délibération N°CS202023 du 9 octobre 2020, le Comité syndical a donné délégation au Bureau pour intenter au nom du Syndicat, les actions en justice ou défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui, prendre toute décision concernant le recours à des avocats, notaires, avoués et experts, et fixer leur rémunération et régler leurs frais et honoraires.

Monsieur le Président informe les membres du Bureau de la requête n°2005484-10 déposée par Mme Grazia SORBADERE-FAZIO résidant 3 Bis/Ter Rue Sarrazinière à Blagnac, devant Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse, transmise au SDEHG le 3 novembre dernier.

Mme Grazia SORBADERE-FAZIO a déclaré avoir constaté sur sa propriété des désordres de types fissures intérieures et extérieures suite aux travaux réalisés Rue Sarrazinière.
Le SDEHG est intervenu courant 2019 dans cette rue pour la réalisation de travaux d'effacements des réseaux électriques et de télécommunication.
Deux autres maîtres d'ouvrages ont engagé des travaux concomitants à ceux du SDEHG. Il s'agit de Toulouse Métropole et de la commune de Blagnac.

La requête déposée par Mme Grazia SORBADERE-FAZIO porte sur la désignation par le Tribunal d'un expert afin d'engager une expertise judiciaire contradictoire.

La date prévisionnelle de la réunion du Bureau ne permettant pas d'engager la défense du SDEHG dans les délais prescrits par le Tribunal Administratif, la défense des intérêts du SDEHG dans cette affaire a été confiée à la SCP BOUYSSOU et Associés.

Au vu de la décision N°187961 du Conseil d'Etat, cette initiative peut être régularisée à tout moment jusqu'à la clôture de l'instruction.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents, d'habiliter Monsieur le Président à défendre les intérêts du SDEHG dans cette affaire et de confirmer le choix de Maître Sandrine BOUYSSOU de la SCP BOUYSSOU et Associés, située 72 (B34) Rue Pierre-Paul Riquet à Toulouse, pour défendre les intérêts du SDEHG dans ce dossier.

M. MENGAUD se propose pour participer à l'expertise judiciaire contradictoire relative à cette affaire.

Résultat du vote :

Pour	17
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

9. Questions diverses

La prochaine réunion du Comité syndical se tiendra le Jeudi 10 décembre 2020 à 15h00 au Parc des expositions du Comminges situé Route de la Croix de Cassagne à Villeneuve-de-Rivière (31800).

Compte tenu du nombre important de membres du Comité rendant difficile l'organisation de cette réunion en visioconférence, celle-ci se tiendra en présentiel, dans le strict respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale édictées par les pouvoirs publics. Les capacités d'accueil du Parc des expositions du Comminges garantissent la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes durant toute la réunion. Le port du masque sera obligatoire et toutes les mesures sanitaires nécessaires à la préservation de la santé de tous seront mises en place.

L'ordre du jour de cette séance portera sur :
1/ Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 9 octobre
2/ Adoption du règlement intérieur
3/ Composition de la Commission consultative « énergie »
4/ Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
5/ Modification du tableau des effectifs
6/ Décision modificative
7/ Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget
8/ Compte-rendu des délégations du Comité au Bureau
9/ Questions diverses

ANNEXE 1

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Réunion du bureau du 24 Novembre 2020 à 15h30

-

Mise à jour du programme d'éclairage 2020

Légende:

Opération d'éclairage public déjà engagée en travaux

Nouvelle opération d'éclairage public en phase finale d'études

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
AIGNES	Pose de 5 prises pour guirlandes sur les candélabres d'éclairage public du parking de la nouvelle salle des fêtes.	2 449 €
AIGNES	Remplacement d'un ensemble d'éclairage entre la salle des fêtes et le jardin du Calvaire (EP n°132 ex. n°98)	2 685 €
AIGREFEUILLE	Rénovation éclairage public du chemin de Lauzerville	32 844 €
AIGREFEUILLE	Installation d'un coffret prise place du Belvédère	5 608 €
AIGREFEUILLE	Extension éclairage public pour la place du marché, le cheminement piétonnier et les parkings du belvédère	48 910 €
AIGREFEUILLE	Renforcement par mutation du transformateur P11 Les Coteaux et mise en place d'un coffret d'alimentation provisoire	5 866 €
AIGREFEUILLE	Remplacement du lampadaire n° 92 au lieu-dit Saint-Julia - procédure rapide	778 €
ANAN	Rénovation de l'éclairage public dans le Village (tranche 1 du Diagnostic EP)	49 639 €
ANTICHAN-DE-FRONTIGNES	déplacement du candélabre n°93	1 220 €
ANTICHAN-DE-FRONTIGNES	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public situé Chemin de Pardios	15 995 €
ARDIEGE	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public Rue de l'Abreuvoir et Rue de Lichard	42 511 €
ARGUENOS	Demande pose d'éclairage sur le Pont et au Lavoir	8 040 €
ARGUENOS	Installation de prises de guirlandes à divers endroit	909 €
ARNAUD-GUILHEM	Mise en place d'un éclairage public sur le Parking communal	13 188 €
ASPET	Renforcement de réseau depuis le poste P20 Maneyre	2 186 €
ASPET	Renforcement de réseau issu du P23 Tourette liée à l'affaire 10BT599	4 800 €
ASPRET-SARRAT	Remplacement de lanternes en divers secteurs	30 480 €
AUCAMVILLE	Rénovation de l'éclairage rues Françoise, du Commerce et de l'impasse du Lac	207 954 €
AUCAMVILLE	Réparation de 11 points lumineux HS	13 701 €
AUCAMVILLE	Reprogrammation des drivers	17 829 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
AUCAMVILLE	Rénovation de l'éclairage de l'Eglise.	42 731 €
AULON	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P7 "PUJALON" et du P12 "CUERETTE"	7 127 €
AULON	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P1 "AULON" et du P8 "PEYRERE"	6 526 €
AULON	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P4 "LAYRISSE" - Création d'un comptage éclairage public	3 510 €
AURAGNE	Extension de l'éclairage public au lieu-dit "Penot"	5 900 €
AURIAC-SUR-VENDINELLE	Renforcement du réseau basse tension sur le P1 "VILLAGE" - Création du PSSA Pxx "ST ANNE".	9 653 €
AURIAC-SUR-VENDINELLE	Rénovation de l'éclairage public sous la halle	2 916 €
AURIGNAC	Extension de l'éclairage public sur le Chemin de Motis et mise en place de dispositifs de coupure de l'éclairage de divers bâtiments publics	2 558 €
AURIGNAC	Extension de l'éclairage public au niveau du nouvel escalier de la Rue Saint-Michel	3 891 €
AUSSONNE	Enfouissement des réseaux basse tension et Eclairage Public Chemin de Peyrelongue (LOU PINTRE).	42 219 €
AUSSONNE	Création de l'éclairage public Route de Merville et déplacement de 3 candélabres chemin de Lagassine	101 465 €
AUSSONNE	Rénovation de l'éclairage public en divers quartiers (Tranche 2019).	79 024 €
AUSSONNE	Rénovation du réseau d'éclairage public Route de Cornebarrieu	78 763 €
AUSSONNE	Déclaration de non réparabilité - PL N°6A Camis.	4 028 €
AUSSONNE	Rénovation de l'éclairage au terrain de basket extérieur- points lumineux N°819 et N°820.	4 613 €
AUTERIVE	Rénovation de l'éclairage public de la Cité Mandement	152 361 €
AUTERIVE	Rénovation de l'éclairage public de la Route de Mauressac	39 188 €
AUTERIVE	Rénovation de l'éclairage public rue du Roussillon, rue du Lauragais, rue de Gascogne et rue du Comminges	77 813 €
AUTERIVE	Effacement des réseaux BT et EP Route de Miremont (RD 48)	39 593 €
AUTERIVE	Implantation d'un point lumineux Impasse de la Lichonne et avenue Arenys de Mar	4 433 €
AUTERIVE	Rénovation des PL N°1076,1077,1080 (chemin de Quilla) et 2639, 2640 (église de la Madeleine) - procédure rapide	4 735 €
AUTERIVE	Dépose des points lumineux vétustes situés le long des berges de l'Ariège et Chemin de la Fontête	2 685 €
AUTERIVE	Rénovation du projecteur HS PL 2591 - procédure rapide	1 561 €
AUTERIVE	Raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus du Conseil Départemental situé au lieu-dit "Bouet"	11 080 €
AUTERIVE	Rénovation du point lumineux hors service et vétuste n°319 -procédure rapide	925 €
AUTERIVE	Extension de l'éclairage public Impasse de Quilla	4 403 €
AUZAS	Rénovation de l'éclairage public Rue d'Auzas et Rue de la Saline	25 276 €
AUZEVILLE-TOLOSANE	Demande de dévoiement du point lumineux n° 619 et suppression du n° 618	4 528 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
AUZIELLE	Rénovation de l'éclairage public du lotissement "Les Jardins de Nanbours"	220 361 €
AVIGNONET-LAURAGAIS	Rénovation d'une lanterne de style vétuste et non réparable au PL n°79.	1 921 €
AYGUESVIVES	Eclairage de la piste cyclable entre la place du Passadou et le Complexe sportif (Lié à 4 BT 670).	15 530 €
AYGUESVIVES	Eclairage de la piste cyclable le long du Complexe sportif (lié à 4 BT 536).	14 442 €
AYGUESVIVES	Rénovation d'un projecteur IM 2000 Watts (N°770) sur le terrain d'entrainement.	1 734 €
AYGUESVIVES	Renforcement BT sur le P27 "CHEMIN DE LA BOSSE" - création PSSA 250 kVA avec mise en conformité de l'éclairage public.	4 955 €
AYGUESVIVES	Rénovation de l'éclairage public sur le Chemin de Bézac (PL 643 à PL 651).	17 252 €
AZAS	Mise en place de prises guirlandes	5 494 €
BAGIRY	Remplacement du point lumineux N°1 hors service	791 €
BAGIRY	Pose de 2 prises guirlandes	759 €
BAGIRY	Rénovation éclairage public sur l'ensemble du village	53 257 €
BAGNERES-DE-LUCHON	Pose d'un coffret marché place de la Mairie	3 732 €
BALMA	Rénovation de l'éclairage public de la Rue d'Angers, rue Falconnet et Imp Belmondo, rues Rude et Maillol	414 230 €
BALMA	Création d'un éclairage public sur le piétonnier le long du Crédit Agricole	29 668 €
BALMA	Rénovation de l'éclairage Boulodrome Extérieur de Lasbordes	58 775 €
BALMA	Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public Avenue de la Plaine	18 223 €
BALMA	Réparation sur une portée de câble éclairage public - continuité de service	1 843 €
BALMA	Remplacement du projecteur de stade 4647 Hors service	3 074 €
BALMA	Rénovation de l'éclairage public des rues Fermat, Aversenq et Paul Sabatier	287 176 €
BALMA	Rénovation pour continuité de service sur les points lumineux 5757 et 5811	3 463 €
BALMA	Rénovation de l'éclairage public du passage du Loup	12 094 €
BALMA	Remplacement de deux horloges astronomiques	1 020 €
BARBAZAN	Déplacement de l'éclairage public N°161 - 100% SDEHG	270 €
BARBAZAN	Suppression coffret prises situé sur le rond point de la RN 125.	874 €
BAZIEGE	Rénovation de l'éclairage public rue de la Fontaine avec la technique BOP	6 166 €
BAZUS	Rénovation des appareils vétustes energivores sur poteaux bétons	47 885 €
BAZUS	Mise en place d'un éclairage au centre du rond point route de Montjoire.	2 761 €
BEAUCHALOT	Enfouissement de réseaux le long de la RD 817 - URBANISATION	86 801 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
BEAUCHALOT	Mise en place d'un éclairage public au niveau des commerces du Pré Commun	11 762 €
BEAUMONT-SUR-LEZE	Rénovation des points lumineux n° 250 et 234 et remplacement du câble d'alimentation entre les PL 326, 327 et 328	1 938 €
BEAUMONT-SUR-LEZE	Rénovation du coffret de commande vétuste P33 Cantemerle et remplacement de la cellule vétuste P26B	2 591 €
BEAUPUY	Rénovation de l'éclairage public des lotissements Bellevue et la Butte	581 917 €
BEAUVILLE	Rénovation de l'éclairage public.	41 913 €
BEAUVILLE	Rénovation de l'Eclairage Public - secteur La Tour et cde P8 - Procédure rapide	5 724 €
BEAUZELLE	Rénovation du point d'éclairage public n°945 au Roitelets.	4 800 €
BELBERAUD	Rénovation des points lumineux hors services N°14, 323 et 36	2 359 €
BELBEZE-EN-COMMINGES	Mise en place d'un appareil d'éclairage public aux ateliers municipaux	3 722 €
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	Rénovation de l'éclairage public du village	11 872 €
BERAT	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P9 "MONTSARRAT"	3 005 €
BERAT	Mise en place d'un éclairage public sur le Chemin des Terrènes	1 227 €
BERAT	Sécurisation fils nus faible section du réseau basse tension issu du P20 "LES VIGNES"	3 600 €
BERAT	Modification de l'éclairage public aux abords de l'Hôtel Derrac	9 383 €
BESSIERES	Extension du réseau d'éclairage public pour le giratoire et la nouvelle voie parallèle à la deviation de la RD630	83 422 €
BESSIERES	Rénovation et remplacement des portes HS des coffrets prises sur la place	1 482 €
BESSIERES	Extension de l'éclairage public route de la Magdelaine	6 939 €
BESSIERES	Dépose des appareils sur l'emprise du projet du CD31 au niveau du giratoire Route de Paulhac.	1 472 €
BESSIERES	Rénovation des appareils Hors Service sur la commune (13 appareils)	12 204 €
BESSIERES	Rénovation et extension de l'éclairage public route de Mirepoix	12 966 €
BEZINS-GARRAUX	Rénovation éclairage public sur l'ensemble du village	50 400 €
BILLIERE	Rénovation du point lumineux n°24	2 373 €
BLAGNAC	Rénovation de l'éclairage public sur le piétonnier des serres municipales (Appareil de type boule).	18 457 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public Impasse Georges Brassens et Rue Marcel Mouloudji	125 876 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public Rue des Flamants.	17 214 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public Rues Fragonard, Paul Cézanne et Toulouse Lautrec (remplacement d'appareils de type boules).	342 828 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public de la Rue Georges Castex.	17 832 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public de la Rue du Puits d'Uzou.	16 458 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public de la Rue des Arbousiers.	17 835 €
BLAGNAC	Rénovation Du réseau d'éclairage public Chemin du Pesayre.	17 159 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public de l'impasse des Serpolets et impasse des lavandes.	17 900 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public Impasse de Catalogne	17 604 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public au passage inférieur Allée des Muriers	16 337 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public Rue Farman et rue Jean Amiel	15 600 €
BLAGNAC	Rénovation du réseau d'éclairage public Place Pablo Picasso et au parking Catayre.	6 826 €
BONDIGOUX	Mise en place d'une prise sur candélabre n° 25 route de Villemur	940 €
BONDIGOUX	Enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public rue de l'église	101 819 €
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE	Réfection du réseau d'éclairage public souterrain entre les PL n° 104 et 113	3 341 €
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE	Rénovation de l'éclairage public sur le Chemin de Mondou	6 736 €
BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE	Extension de l'éclairage public dans l'Impasse à côté de la Mairie (accès PMR)	3 360 €
BOUDRAC	Rénovation de l'éclairage public de la totalité du Village	64 131 €
BOULOC	Extension du réseau d'éclairage public chemin de Peyrot	9 772 €
BOULOGNE-SUR-GESSE	Enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public Rue de la Gardette	29 500 €
BOULOGNE-SUR-GESSE	Sécurisation fils nus BT issu du P23 Casteres et P4 brocailles et P24 couetes	1 830 €
BOURG-SAINT-BERNARD	Rénovation et extension de l'éclairage public autour du groupe scolaire	49 317 €
BOURG-SAINT-BERNARD	Renforcement BT par mutation du transformateur P21 ECOLE liée au raccordement du nouveau groupe scolaire - DP	1 392 €
BOUSSENS	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P11 "ESTARAC" par le P5 "COUMASSES" (Commune de MANCIOUX)	1 532 €
BOUSSENS	Sécurisation fils nus faible section du réseau basse tension issu du P7 "LOT COMMUNAL" et du P2 "CITE 2"	1 800 €
BOUTX	Rénovation des appareils éclairage public HS au Col de l'Agus au Mourtis.	47 986 €
BOUTX	Mise en conformité d'un coffret prise à Couledoux	2 272 €
BOUTX	Mise en conformité armoire eclairage public	1 800 €
BRETX	Extension de l'éclairage public Rue des Ecoles et pose de 4 horloges astronomiques	30 813 €
BRETX	Rénovation EP sur la RD1 traversée de village	25 668 €
BRETX	Mise en service de 2 candélabres et éclairage de nouvelle voie + orientation d'un projecteur	16 800 €
BRETX	Sécurisation fils nus faible section BT sur le P1 "VILLAGE"	3 600 €
BRIGNEMONT	Sécurisation fils nus faible section au P13 "STE MENNE".	3 600 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
BRUGUIERES	Ajout de 2 appareils d'éclairage rue de la briqueterie (Angle avenue de Montauban)	14 421 €
BUZET-SUR-TARN	Ajout de candélabres rues des Peupliers et Gayraud	17 407 €
BUZET-SUR-TARN	Rénovation de plusieurs points lumineux suite bordereau d'observations CITEOS.	11 039 €
CADOURS	Pose d'un coffret prises place de la Volaille.	2 633 €
CADOURS	Sécurisation fils nus faible section issu du poste P7 "MARQUISAT" avec mise en sécurité de l'éclairage public	1 200 €
CALMONT	Rénovation de l'éclairage public dans diverses rues du Village (3ème tranche).	206 244 €
CALMONT	Rénovation des 4 encastrés de sol situés devant la halle (PL n° 533-534-535-536) et 2 réglettes sur le clocher (n°695-705).	9 450 €
CALMONT	Remplacement d'un poteau en bois défectueux Route de Gibel	1 414 €
CALMONT	Renforcement BT sur le P4 "PEYRET" avec mise en conformité de l'éclairage - Construction d'un PSSB	9 035 €
CALMONT	Sécurisation fils nus faible section BT et mise en conformité EP sur le P15 "BERTRANET"	600 €
CAMBERNARD	Extension de l'éclairage public sur la RD 37 dans la traversée du Village	675 €
CAMBIAC	Extension et Amélioration du réseau d'éclairage public au Moulin et à la Tour -	5 740 €
CAPENS	Rénovation du point lumineux vétuste n° 116	970 €
CAPENS	Eclairage du boulodrome avenue Danflous/RD 48E	11 235 €
CARAMAN	Rénovation de l'éclairage des lotissements d'en Fumat et des Balcons de la Seillonne	104 191 €
CARAMAN	Déplacement et rénovation du PL89	1 824 €
CARBONNE	Mise en lumière de l'Eglise Saint-Laurent	39 271 €
CARBONNE	Rénovation du contrôleur HS des feux tricolores du Carrefour de la Barre	13 221 €
CARBONNE	Rénovation de l'éclairage public de la Place de la République (tranche 1)	47 100 €
CARDEILHAC	Extension de l'éclairage public avec 5 points lumineux	4 360 €
CASSAGNABERE-TOURNAS	Rénovation des appareils d'éclairage public n° 75-76-118 (HS)	2 112 €
CASSAGNABERE-TOURNAS	Fourniture et pose de 3 prises pour guirlandes et rénovation de l'appareil d'éclairage public n° 256 (HS)	2 400 €
CASSAGNE	Effacement des réseaux BT et EP de la Rue de la Mairie jusqu'au stop du Pré Commun	46 922 €
CASTAGNEDE	Remplacement d'un appareil EP (ancien n°26)	826 €
CASTANET-TOLOSAN	Effacement des réseaux sur la RD 813 entre la Rue Jean Ingres et l'Avenue des Peupliers	57 838 €
CASTANET-TOLOSAN	Rénovation de l'éclairage public Rues Antonin Artaud, Toulouse Lautrec, Boris Vian, Fontanelles, Mouloudji, Henri Matisse, Place René Char, Passage Moravia, Impasse Redon et Allée Gauguin	376 895 €
CASTANET-TOLOSAN	Rénovation de l'éclairage public autour de la future école de musique	56 385 €
CASTANET-TOLOSAN	Extension du réseau d'éclairage public dans la Rue du Fort	12 358 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
CASTANET-TOLOSAN	Extension du réseau d'éclairage public sur le nouveau parking de la future école de musique	29 096 €
CASTANET-TOLOSAN	Déplacement du candélabre n°960 pour la Société CRESPY	3 416 €
CASTANET-TOLOSAN	Extension du réseau d'éclairage public le long de la voie nouvelle entre la RD 57 et le Stade de Football	44 177 €
CASTANET-TOLOSAN	Dépose du candélabre n° 1840 situé 2 Rue de Broc pour SAS TAGERIM PROMOTION	1 006 €
CASTANET-TOLOSAN	Déplacement des points lumineux n° 1745 et 1746 pour LP Promotion	5 260 €
CASTANET-TOLOSAN	Rénovation de l'éclairage public Rue de Broc, Rue André Lupiac, Rue Semenobren et Rue Jean Pinaud	110 933 €
CASTANET-TOLOSAN	Rénovation de l'éclairage public du centre ancien	170 332 €
CASTANET-TOLOSAN	Fourniture et pose d'une prise pour guirlandes au centre de 7 giratoires	14 400 €
CASTANET-TOLOSAN	Déplacement dans l'intérêt de la voirie du candélabre n° 4134 sur le Parvis de l'Eglise	7 200 €
CASTELGINEST	Mise en place d'un raccordement électrique pour alimentation de 2 panneaux de signalisation	5 934 €
CASTELGINEST	Mise en place d'un éclairage sur le piétonnier de la RD59	66 516 €
CASTELGINEST	Mise en place d'un éclairage sur le parking de l'école Maternelle Buffebiau	17 902 €
CASTELGINEST	Modification d'un carrefour à feux route de Fonbeauzard / rue Charles de Gaulle (sécurisation piétons) (Feu N°3)	14 745 €
CASTELGINEST	Remplacement de 4 lanternes vétustes rue Antoine Lavoisier.	3 545 €
CASTELGINEST	Déplacement du candélabre 54 rue Castel Viel M. HERRADA (pour Aménagement T. Métropole)	1 908 €
CASTELGINEST	Rénovation de l'éclairage lié à l'aménagement d'un piétonnier RD14 Route de Pechbonnieu	103 322 €
CASTELGINEST	Mise en place d'éclairage public entre le N° 36 et le N°44 rue des Graves	1 244 €
CASTELGINEST	Extension de l'éclairage public n°13 rue Charles de Gaulle	5 040 €
CASTELGINEST	Mise en place d'un éclairage public au niveau du passage piéton rue du Pont Faure	4 080 €
CASTELMAUROU	Aménagement de l'éclairage sur la place du groupe scolaire Marcel Pagnol	14 101 €
CASTELMAUROU	Déplacement de 2 candélabres situé en domaine privé au 4c route du Moutou	3 600 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Extension de l'éclairage public Chemin des Carabiniers	50 923 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Effacement des réseaux BT et EP au croisement des routes de Bouloc, des Hébrails et du chemin des Flotis	59 221 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Eclairage public pour la mise en valeur du Parvis de la Médiathèque	14 551 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Extension de l'éclairage public chemin de la Nauze.	90 199 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Installation d'un feu rouge à commande manuelle pour la sécurisation d'un passage piétons	39 305 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public avenue de Montauban. Dernière tranche (pas de support commun FT - FT direct avec la commune)	54 000 €
CAUJAC	Enfouissement des réseaux place de la mairie (2eme tranche)	8 868 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
CAZARIL-TAMBOURES	Rénovation éclairage public Tranches 4 et 5.	24 701 €
CAZAUX-LAYRISSE	Enfouissement des réseaux BT et EP quartier de Baren	27 190 €
CAZENEUVE-MONTAUT	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P1 "JOUANDILLAC"	2 979 €
CEPET	Rénovation et pose de coffrets prises place Sainte Foy	11 654 €
CHAUM	Enfouissement de réseau basse tension et éclairage public - Camin de Palanquetto	22 501 €
CHEIN-DESSUS	Mise en place d'horloge astronomique dans divers coffrets	8 400 €
CIADOUX	Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du village.	148 724 €
CIERP-GAUD	Rénovation de l'éclairage public - tranche 2	198 400 €
CINTEGABELLE	Fourniture et pose de 2 coffrets prises sur la Place Lucien Canals	5 995 €
CINTEGABELLE	Mise en place de 2 coffrets de coupure de l'éclairage public sur la Place Jacques Pic	4 587 €
CINTEGABELLE	Rénovation du point lumineux 435 déclaré non réparable - procédure rapide	938 €
COLOMIERS	Modification du réseau d'éclairage public Allée de l'oratoire	36 428 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public aux abords de la future résidence Séniors allée du Roussillon	91 426 €
COLOMIERS	Rénovation des sources au sodium Basse Pression au quartier En Jacca.	491 997 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public des piétonniers chemin de la Passerelle	44 427 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public des boulevards Périphériques et Giratoires du plein centre (tranche 4)	215 237 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public de l'Allée de Vicdessos,chemin du Page et la place de Cerdagne (Seycheron tranche 2)	262 989 €
COLOMIERS	Remplacement d'un conducteur d'éclairage public sur le piétonnier allée du Puymorens.	6 834 €
COLOMIERS	Déplacement du candélabre n° 53 957 suite au réaménagement du parking allée de l'Aube	2 267 €
COLOMIERS	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public sur le Chemin d'En Sigal	108 000 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public place du Dauphiné et allée du Bourbonnais - Luminaire type "boule"	67 213 €
COLOMIERS	Rénovation d'éclairage des PL HS N°8385 et 8382.	6 714 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage du plateau sportif Jules Ferry	17 891 €
COLOMIERS	Rénovation de l'éclairage public place du Revard.	7 387 €
COLOMIERS	Déplacement d'un coffret prises au boulodrome.	1 200 €
CORNEBARRIEU	Fourniture et pose de coffrets de type marchés Place du Boiret.	156 098 €
CORNEBARRIEU	Extension du réseau d'éclairage public Place du Boiret.	240 669 €
CORNEBARRIEU	Mise en lumière du boulodrome Place du Boiret	63 360 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
CORNEBARRIEU	Rénovation du réseau d'éclairage public pour mise en conformité au Rond Point des Clotasses	17 171 €
CORNEBARRIEU	Rénovation du réseau d'éclairage public Avenue de la République	48 005 €
CORNEBARRIEU	Rénovation du réseau d'éclairage public Rue du Stade, Route de Pibrac, Giratoire des Monges et Chemin du Syndics	261 265 €
CORNEBARRIEU	Extension du réseau d'éclairage public sur le parking de la médiathèque (Tranche1)	17 619 €
CORNEBARRIEU	Mise en Lumière du piétonnier assurant la liaison entre le chemin Saint-Jean et l'arriére de l'église -	13 957 €
CORNEBARRIEU	Mise en lumière du parking de la médiathèque tranche 2.	17 993 €
CORNEBARRIEU	Déplacement du candélabre n°2213 Impasse Buffon.	1 484 €
CORNEBARRIEU	Rénovation du réseau d'éclairage public Rue des Moulins et Rue des Capitouls.	64 359 €
CORRONSAC	Renforcement de l'éclairage des passages piétons sur la RD94	5 382 €
COULADERE	Extension de l'éclairage public au Carrefour de la Rue des Pyrénées (RD 7) et de la Rue de Normandie	1 045 €
COULADERE	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P11 "COULADERE" et du P14 "LANNES"	3 000 €
COULADERE	Renforcement du réseau basse tension issu du P15 "TAMBOURETS", du P9 "GARONNE" et du P13 "LASLANES"	1 200 €
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage public du lotissement La Gabiolle, Rue Marie Curie et Impasse de la Tour	246 438 €
CUGNAUX	Remplacement de la lanterne n° 376 HS	1 080 €
CUGNAUX	Remplacement des lanternes n°183 et 1104 suite aux déclarations de non réparabilité	1 956 €
CUGNAUX	Remise en service des PL n°73958 et 73507.	1 246 €
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage public suite au PUP Cassagnère	12 022 €
CUGNAUX	Rénovation des PL n°73612 et 204 HS	1 097 €
CUGNAUX	Réalimentation et rénovation des points lumineux situés Avenue de Francazal suite aux travaux Place de la République	64 037 €
CUGNAUX	Déplacement de 6 candélabres d'éclairage public au rond-point du 19 mars 1962 - LINEO 11	13 151 €
CUGNAUX	Remplacement des appareils d'éclairage HS aux n°1459, 1103, 2704, 223, 2182, 2184, 2185, 2186, 310, 311, 2469 et 2470.	12 930 €
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage du City-Park Vivier	11 865 €
CUGNAUX	Mise en place d'une lanterne d'éclairage entre le PL n° 59 et 60 chemin Hautpoul	1 446 €
CUGNAUX	Remplacement des appareils d'éclairage HS aux n°73222, 1300 et 1569	2 947 €
CUGNAUX	Création de l'éclairage public sur le PUP Pé d'Estèbe	79 095 €
CUGNAUX	Réalimentation de l'éclairage du terrain Daniel Bravo	6 850 €
CUGNAUX	Enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public Rue de la Vieille Eglise	234 000 €
CUGNAUX	Rénovation de l'ensemble des feux tricolores du carrefour Avenue de Comminges	42 699 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage du parking parc du Manoir.	6 855 €
CUGNAUX	Rénovation de l'éclairage public Place de la liberté	9 964 €
CUGNAUX	Déplacement de l'éclairage rue Léo Lagrange au niveau de la Virgule pour le LINEO 11	18 000 €
CUGNAUX	Remplacement de lanternes et d'une portée de câble suite aux déclarations de non-réparabilité	11 908 €
CUGNAUX	Déplacement d'un candélabre d'éclairage public n°1680 situé devant le projet VILLA O CENTRE pour URBAT.	3 000 €
CUGNAUX	Déplacement du candélabre d'éclairage public n°2646.	3 000 €
DAUX	Modification de l'installation d'éclairage du boulodrome.	5 289 €
DAUX	Rénovation de l'éclairage public secteur rue des Châteaux et allées d'Astarac du Plaçat.	44 799 €
DONNEVILLE	Mise en place d'un feu tricolore piéton	38 227 €
DREMIL-LAFAGE	Rénovation PL 146 suite rapport de non réparabilité - procédure rapide	2 005 €
DREMIL-LAFAGE	Rénovation horloge P36 TERRASSES DE LA BOURDETTES	516 €
EAUNES	Rénovation de l'éclairage public Quartier rue Frédéric Chopin, rue Mozart, impasse Camille St Saens	174 162 €
EAUNES	Rénovation des points lumineux hors services n°425 et 1467	1 881 €
EAUNES	Rénovation des points lumineux hors services n° 193 et 456	1 862 €
EAUNES	Rénovation des points lumineux hors services 13-539-541-1653	2 866 €
EAUNES	Raccordement électrique abribus	544 €
ENCAUSSE-LES-THERMES	Sécurisation fils nus basse tension du P6 "HARATET"	7 200 €
EOUX	Mise en lumière du Clocher de l'Eglise	18 954 €
ESCALQUENS	Extension de l'éclairage public du chemin de Loumatel	7 220 €
ESCALQUENS	Rénovation de l'armoire des feux tricolores n° 3	10 475 €
ESCALQUENS	Rénovation des point lumineux hors-service n°770 et 786	1 938 €
ESPANES	Fourniture et pose de 4 horloges astronomiques aux coffrets P1 VILLAGE, P2 BAREGE, P4 MOUSSIE et P5 HOMME MORT	1 647 €
ESPANES	Rénovation des lanternes vétustes du village sur poteaux, mâts et façade	37 980 €
ESTADENS	Rénovation des projecteurs du terrain de foot	13 956 €
ESTADENS	Renforcement du P9 Fourcau lié à l'affaire 10BT590	699 €
ESTADENS	Mise en place d'un point lumineux au niveau de l'abri bus.	8 917 €
ESTADENS	Aménagement de la place au quartier Pujos	55 206 €
ESTANCARBON	Eclairage du stade municipal en LED	62 204 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
ESTANCARBON	Création de 5 points lumineux en divers secteurs	4 382 €
ESTENOS	Mise en place de prises guirlandes dans divers secteurs	1 612 €
FENOUILLET	Rénovation de l'éclairage public rues de l'Eglise, Jean-Jaurès et parking de l'église	210 869 €
FENOUILLET	Mise en place de deux prises guirlandes rue de la Poste et route de Gagnac	1 384 €
FLOURENS	Rénovation des coffrets de commandes tennis. PROCEDURE RAPIDE	6 450 €
FLOURENS	Rénovation de l'éclairage public Avenue De La Digue 2ème tranche	87 090 €
FOLCARDE	Extension de l'éclairage public rue de la Mare, des Puits et du Mas Ventout .	18 750 €
FOLCARDE	Extension de l'éclairage public sur la RD 80, mise en lumière du Christ et de l'intérieur des 2 puits aux abords de la Mairie.	18 343 €
FOLCARDE	Demande installation de prises guirlandes route de Villefranche, place du village et RD80	1 800 €
FONSORBES	Création de l'éclairage du piétonnier des Moundinats et du Parking du gymnase du lycée	17 936 €
FONSORBES	Rénovation de l'éclairage public du lotissement le Cantalou	157 053 €
FONSORBES	Rénovation des points lumineux hors service n° 639, 640, 1360, 1834, 2346, 2705, 2706 et 2709	7 234 €
FONSORBES	Rénovation des points lumineux hors service n°185, 606, 629, 2002 et 2515	6 461 €
FONSORBES	Rénovation des points lumineux vétustes n°2687, 758 et 209	3 408 €
FONSORBES	Rénovation des points lumineux hors services n°22 et 1235	2 590 €
FONSORBES	Rénovation des commandes d'éclairage public au stade des Boulbènes	3 990 €
FONSORBES	Rénovation de l'éclairage tennis Rue Luigi Amadio	8 386 €
FONTENILLES	Rénovation d'appareils d'éclairage public HS au lotissement Labourdette et sur le Chemin Lasbordes	2 742 €
FONTENILLES	Rénovation de l'éclairage public du Giratoire Route de Léguevin, de la Route de Léguevin, du Chemin de la Poumayre et du Chemin du Moulin	50 102 €
FONTENILLES	Rénovation d'appareils d'éclairage public HS en divers secteurs de la Commune	14 136 €
FONTENILLES	Rénovation des appareils d'éclairage public n° 185, 259 et 610 (HS)	2 592 €
FONTENILLES	Suppression définitive des points lumineux n° 955 et 956 éclairant la façade de l'Eglise	461 €
FOS	Dépose de la ligne aérienne d'éclairage public du site du Casteras.	172 €
FOUGARON	Sécurisation fils nus faible section du P2 "ESCARBOUES"	1 291 €
FOURQUEVAUX	Rénovation en LED de l'éclairage public du centre bourg	57 019 €
FRANCON	Augmentation de la puissance du poste de transformation P2 "FRANCON" et renforcement du réseau basse tension	2 231 €
FRONSAC	Projet de mise en place de deux horloges astronomiques	2 730 €
FRONSAC	Renforcement de réseau fils nus	6 000 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	Remplacement du poteau bois HS - point lumineux 16	1 983 €
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	Enfouissement de réseaux BT / EP Chemin de Cayro et centre du Village sur la D 33A vers la partie sud	52 670 €
FRONTIGNAN-SAVES	Mise en place de l'éclairage sur le Terrain de Pétanque	10 623 €
FRONTON	Création d'un réseau d'éclairage public pour éclairer le nouveau giratoire RD4-RD29	50 132 €
FRONTON	Pose d'un coffret prises pour les manifestations extérieures dans le Bois de Capdeville	5 806 €
FROUZINS	Remise en place du point lumineux 143 Avenue du Gers	969 €
FROUZINS	Déplacement de l'éclairage public existant pour la future piste cyclable sur l'Avenue de Gascogne (RD 68L)	36 588 €
GAILLAC-TOULZA	Rénovation du point lumineux N°5 vétuste - procédure rapide	984 €
GALIE	Mise en place d'un point lumineux entre le point lumineux n° 23 et 24	793 €
GANTIES	Pose d'horloge astronomique en divers coffrets de commande	13 200 €
GARAC	Rénovation de 18 points lumineux dans le village.	17 989 €
GARIDECH	Extension de l'éclairage public pour sécurisation du piétonnier jusqu'au groupe scolaire et ajout d'un appareil au carrefour chemin du Lutché / RD88	15 837 €
GARIDECH	Pose d'un candélabre supplémentaire pour la sécurisation du plateau traversant au niveau des deux passages piétons.	3 532 €
GENSAC-SUR-GARONNE	Extension de l'éclairage public au niveau du Parking de l'Ecole	699 €
GENSAC-SUR-GARONNE	Rénovation de l'éclairage public en divers secteurs	60 000 €
GIBEL	Extension et rénovation de l'éclairage public du Hameau de Loubiez	6 636 €
GOURDAN-POLIGNAN	Rénovation de l'éclairage public existant Place de la salle des fêtes	10 261 €
GOYRANS	Rénovation du point lumineux n°97 situé chemin de la Carrierrette	872 €
GRAGNAGUE	Rénovation des lanternes vétustes au lotissement de Lagarde	63 081 €
GRAGNAGUE	Mise en œuvre de feux tricolores au carrefour Route des Coteaux / Chemin de la Mouyssaguèse + Renforcement réseau	71 990 €
GRATENS	Rénovation de l'éclairage public du Giratoire "Pilot"	1 796 €
GRATENTOUR	Rénovation de l'éclairage public rues Lembarbeou et de la Garenne	49 234 €
GRATENTOUR	Rénovation de l'éclairage public à la fin du lotissement Montcalm	23 578 €
GRATENTOUR	Enfouissement de réseaux basse tension et éclairage public Avenue de Toulouse	26 425 €
GRATENTOUR	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public Rue de Pechbonnieu	60 000 €
GRATENTOUR	Rénovation de l'éclairage public rue du Barry	17 006 €
GRAZAC	Enfouissement des réseaux aux lieux-dits "Bézinat" et "Bernadou"	23 003 €
GRAZAC	Extension de l'éclairage public Impasse de la Bourdette	25 782 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
GRAZAC	Renforcement du réseau basse tension issu du P6 "BAGNOS" et mise en conformité EP associée	6 000 €
GRENADE	Extension et rénovation du réseau d'éclairage public entre la Rue Quai de Garonne et la RD 17	184 757 €
GRENADE	Rénovation du réseau d'éclairage public Rue Gambetta	46 410 €
GRENADE	Rénovation de l'ensemble de l'éclairage sur la piste de roller.	106 270 €
GRENADE	Eclairage de l'abribus situé au lieu-dit Bagnols.	3 423 €
GRENADE	Remplacement du projecteur HS n°2068 au stade de rugby.	2 154 €
GRENADE	Modernisation de l'éclairage public aux HLM.	18 258 €
GRENADE	Renforcement de l'éclairage des terrains de rugby Merlo et Cayenne.	28 889 €
GREPIAC	Rénovation de l'éclairage public du lotissement "BAGET"	31 449 €
GREPIAC	Eclairage du nouvel espace socioculturel	48 752 €
GREPIAC	Renforcement du réseau basse tension issu du P6 GAILLARD TOURNIE et mise en conformité du réseau EP associé	1 705 €
GREPIAC	Raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus du Conseil Départemental situé route d'Auterive	2 400 €
GREPIAC	Rénovation du PL vétuste n°53 -procedure rapide	807 €
HERRAN	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public dans le village - tranche 2	21 646 €
HUOS	Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble du village	109 157 €
ISSUS	Extension du réseau d'éclairage public sur le piétonnier entre la place de la Mairie et le parking de la rue Pesquié	8 107 €
ISSUS	Remplacement des 2 bornes basses n°145 et 146 suite à vandalisme	1 200 €
JURVIELLE	Rénovation de l'éclairage public sur le village	17 901 €
LA MAGDELAINE-SUR-TARN	Mise en place de deux candélabres autonomes route de Vacquiers pour la sécurisation de l'acces à l'abribus.	5 891 €
LA SALVETAT-LAURAGAIS	Rénovation du PL 9 suite au rapport de non réparabilité	1 171 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Rénovation de l'éclairage public sur la Place Jean Ferrat et l'Impasse des Daims commande P18 "LES ECOLES"	93 379 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Remplacement de la lanterne HS n° 347.	1 059 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Remplacement des points lumineux HS aux n° 650, 651, 1076 et 1097.	3 821 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Remplacement des lanternes HS Avenue des Italiens	7 532 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Extension de l'éclairage public sur le Chemin de Payremiou	3 165 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Remplacement du candélabre n°50829.	1 960 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Remplacement du PL HS n°875.	966 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Raccordement Abribus sur la placette Albert Camus	1 181 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Rénovation et modernisation de l'éclairage du boulodrome	9 655 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Remplacement des PL n°1004 et 1178 suite à une déclaration de non réparabilité.	1 822 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Création d'une séparation de réseaux d'éclairage public.	8 687 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Déplacement de points lumineux et rénovation coffret de commande	4 498 €
LABARTHE-INARD	Rénovation du Point lumineux n°67 - suite constat de non réparabilité	818 €
LABARTHE-INARD	Renforcement Basse tension issu du Poste n°6 RITOURET (lié à la 10BT647)	757 €
LABARTHE-RIVIERE	Rénovation de l'éclairage public dernière tranche	133 223 €
LABARTHE-SUR-LEZE	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public Avenue du Comminges	52 482 €
LABARTHE-SUR-LEZE	Rénovation de la borne basse hors service n°118	2 301 €
LABARTHE-SUR-LEZE	Rénovation de l'éclairage public Rue des Genêts et Rue du Réséda	144 000 €
LABARTHE-SUR-LEZE	Rénovation de points lumineux (579, 582), conducteurs (portée 1207-1208) et coffret de commande (1328) hors service	8 351 €
LABARTHE-SUR-LEZE	Rénovation d'un module de feu tricolore hors-service sur le feu n°1	1 976 €
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	Rénovation de l'éclairage public chemin des Sourdes, route de Cépet, chemin rabaudis et Delphi (57 PL)	89 960 €
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	Rénovation des luminaires type "boule" sur la Commune	18 064 €
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	Remplacement des appareils vétustes en divers endroits de la commune dont la place de la Mairie	56 101 €
LABASTIDETTE	Renforcement et extension du P10 "GAILLOUX"	3 476 €
LABASTIDETTE	Renforcement de réseau basse tension issu du P6 ENCONTRADE et reprise du réseau d'éclairage public	1 862 €
LABASTIDETTE	Rénovation de l'éclairage public de la Place de l'Eole	56 666 €
LABASTIDETTE	Rénovation des points lumineux hors service n° 14 et 49	1 500 €
LABASTIDETTE	Déplacement du candélabre n° 75 pour Mme Lydie LAFFONT	3 316 €
LABEGE	Effacement de réseaux basse tension et éclairage public Chemin de La Payssière	46 473 €
LABEGE	Rénovation du carrefour à feux formé par la RD16, Rue de l'Autan et Chemin fontaine Saint-Sernin	86 072 €
LABEGE	Mise en place d'une horloge en pied de mât du candélabre 2156	629 €
LABROQUERE	Rénovation de l'éclairage public tranche 2	40 071 €
LABROQUERE	Sécurisation fils nus de réseau issu du P10 Jouan	422 €
LABRUYERE-DORSA	Rénovation de l'éclairage en divers secteurs de la commune - Tranche 2019	36 634 €
LACAUGNE	Renforcement du réseau basse tension issu du P1 "LACAUGNE"	297 €
LACROIX-FALGARDE	Rénovation de l'éclairage public du lotissement Castelviel	277 357 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
LACROIX-FALGARDE	Rénovation des points lumineux éclairant les passages piétons sur l'avenue des Pyrenées	5 800 €
LACROIX-FALGARDE	Création d'un nouveau coffret de commande pour l'éclairage du chemin de la Bertherole	7 674 €
LAFFITE-TOUPIERE	Extension de l'éclairage public le long du Chemin d'accès et sur le Parking de l'Espace associatif communal	22 742 €
LAFFITE-TOUPIERE	Mutation du poste socle P1 "LAFFITE TOUPIERE" en PSSA P6 "LAFFITE TOUPIERE" et renforcement du réseau basse tension	10 800 €
LAFITTE-VIGORDANE	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P4 "LE STADE"	272 €
LAFITTE-VIGORDANE	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P14 "GARAIL"	3 600 €
LAFITTE-VIGORDANE	Renforcement du réseau basse tension issu du P7 "PEYRON" et du P13 "VIGNE" - Création d'un poste de transformation de type PAC 400 kVA	1 200 €
LAFITTE-VIGORDANE	Renforcement du réseau basse tension issu du P21 "DANVILLE", du P2 "BOURGUET" et du P1 "LAFITTE VIGORDANE"	3 600 €
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Rénovation de l'éclairage public autour de l'Eglise	80 859 €
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs	111 406 €
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Renforcement du poste P20 MERILLE lie au branchement 5bt 907	9 600 €
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Pose de prise guirlande PL 538 et 540	857 €
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	Sécurisation fils nus faible section issu du poste P13 "LANTINE"avec mise en conformité de l'éclairage plublic	360 €
LAHAGE	Rénovation de l'éclairage public dans le Village	28 970 €
LAHITERE	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P1 "LAHITERE" et du P63 "TOUSBENS" (Commune de MONTESQUIEU-VOLVESTRE)	1 800 €
LAMASQUERE	Sécurisation fils nus faible section du réseau basse tension issu du P4 "MONDASSE"	4 541 €
LAMASQUERE	Remplacement des luminaires d'éclairage public de type "Boule"	4 803 €
LAMASQUERE	Rénovation du point lumineux déclaré hors service n°71	909 €
LAMASQUERE	Rénovation des points lumineux n°170 et 281	2 162 €
LANDORTHE	Rénovation de l'eclairage public sur l'ensemble du village - Suite diagnostic	246 000 €
LANTA	Extension de l'éclairage public sur le RD54A dans la partie agglomérée	10 172 €
LAPEYROUSE-FOSSAT	Création d'un nouveau réseau d'éclairage public suite à la rénovation du Groupe Scolaire	24 260 €
LAPEYROUSE-FOSSAT	Raccordement du terrain de foot et de tennis depuis le nouveau coffret	10 446 €
LARRA	Renforcement du réseau BT issu du poste P12 "BRAGNERES" avec mise en conformité de l'éclairage public	6 000 €
LARRA	Renforcement du réseau BT issu du P1 "VILLAGE-LARRA" - Création d'un départ BT depuis le P35 "PYRENEES".	2 400 €
LARROQUE	Sécurisation fils nus faible section BT issu du P4 DOUCEDE et P9 LOUPEY	926 €
LARROQUE	Rénovation et remplacement de points lumineux en divers secteurs	5 433 €
LASSERRE-PRADERE	Rénovation de l'éclairage public	20 945 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
LATRAPE	Rénovation de l'éclairage public dans le Village (suite au Diagnostic EP)	27 817 €
LAUNAC	Rénovation du coffret de commande brûlé au P16 EGLISE CDE 2.	3 622 €
LAUNAC	Mise en place d'un feu tricolore de protection pour passage piétons au niveau de l'école.	35 227 €
LAUNAC	Rénovation de l'éclairage public au lotissement "Le Clos de Padouenc" - phase 2 . pour la mairie de LAUNAC	7 590 €
LAUNAC	Branchement au réseau public d'électricité et alimentation d'un coffret prise triphasé dans le Parc.	3 348 €
LAUNAGUET	Installation de deux candélabres pour éclairer le parvis de l'école Arthur Rimbaud - procédure rapide	7 545 €
LAUNAGUET	Dépose de l'éclairage de la traversée piétonne sur la RD15C	753 €
LAUZERVILLE	Séparation de réseau des commandes éclairage public P1 Tuilerie	854 €
LAVALETTE	Déplacement de 2 candélabres devant l'église pour la Communauté des Communes des Coteaux du Girou	7 080 €
LAVELANET-DE-COMMINGES	Rénovation de l'éclairage public à l'extérieur du Village	55 326 €
LAVERNOSE-LACASSE	Rénovation de l'éclairage des Terrains Honneur et Entraînement de football du complexe sportif Maurice Rougé	166 636 €
LAVERNOSE-LACASSE	Extension de l'éclairage public chemin de Perrils - procedure rapide	14 939 €
LAVERNOSE-LACASSE	Rénovation de l'éclairage du parc de jeux et du mât triple Avenue de Bouquier	12 897 €
LAVERNOSE-LACASSE	Rénovation des PL n°7, 240 - procédure rapide	1 388 €
LAVERNOSE-LACASSE	Extension de l'éclairage public Impasse de la Pointe	20 424 €
LAVERNOSE-LACASSE	Rénovation du point lumineux vétuste PL N°240 et de la prise-guirlande située sur le PL 576	1 141 €
LAVERNOSE-LACASSE	Renforcement du réseau basse tension issu du P20 "PATTE D'OIE" par la création d'un poste PSSB "xx" et mise en conformité du réseau EP associé	6 000 €
LAVERNOSE-LACASSE	Renforcement du réseau basse tension issu du P11 Lustrac et mise en conformité du réseau EP associé	3 600 €
LAVERNOSE-LACASSE	Rénovation de l'éclairage du RD 49/RD53/ Chemin de Bergès	96 000 €
LAVERNOSE-LACASSE	Extension de l'éclairage public au carrefour Route de Toulouse et Chemin de Gascogne	2 577 €
LAYRAC-SUR-TARN	Renforcement de réseau suite aux chutes de tension sur réseau du P19 route de Mirepoix - résorption fils nus	3 000 €
LE CUING	Fourniture et pose d'un candélabre photovoltaïque espace jeux derrière Mairie	4 360 €
LE CUING	Poteau bois à renover Chemin de la Pelade	782 €
LE FAUGA	Rénovation des points lumineux N°65-69-70-72-73-76-316 + Déplacer le point lumineux N°74	7 952 €
LE FAUGA	Rénovation des points hors-service PL 206 et 263	1 587 €
LE FAUGA	Renforcement P13 "La Roucade"	7 200 €
LE FAUGA	Renforcement réseaux pour ENEDIS-URE Midi-Pyrénées Sud	9 600 €
LE FOUSSERET	Rénovation de l'éclairage public dans les Hameaux (dernière tranche)	41 202 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
LE PLAN	Renforcement du réseau basse tension issu du P5 "PAQUET" et du P12 "LATOUR"	4 879 €
LE PLAN	Déplacement du branchement et rénovation du coffret prises marché situé sous la Halle	3 955 €
LE PLAN	Mise en place d'un projecteur supplémentaire afin d'éclairer la façade de l'Eglise	3 029 €
LEGUEVIN	Rénovation de l'éclairage public quartiers Mirail et Mirail Est	130 340 €
LEGUEVIN	Rénovation de l'éclairage public suite au remplacement systématique réalisé par CITEOS	8 309 €
LEGUEVIN	Remplacement des lanternes n° 2446-2260 et 1029 suite aux déclarations de non-réparabilité	1 880 €
LES TOURREILLES	Rénovation des encastrés de l'Eglise suite déclaration de non réparabilité - PL 180 et 181	1 205 €
LESPINASSE	Déplacement PL N°228 pour SCI LOC AVENIR	2 205 €
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	Rénovation de l'éclairage public au centre du Village	15 102 €
LEVIGNAC	Réparation commande de l'éclairage des courts de Tennis	3 212 €
LEVIGNAC	Renforcement du réseau BT issu du poste P4 "VIGNERIE" avec mise en conformité de l'éclairage public	6 000 €
LEVIGNAC	Renforcement du réseau BT issu du poste P5 "DE LA CLAIRIERE" avec mise en conformité de l'éclairage public	6 000 €
LEVIGNAC	Déplacement du point lumineux n°359 pour Mme RIZZO	4 449 €
LHERM	Sécurisation fils nus faible section du réseau basse tension issu du P1 "BOURG", du P39 "PORTAIL" et du P54 "ENGUILLE"	7 383 €
LHERM	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P40 "MARE"	964 €
LHERM	Rénovation de l'appareil d'éclairage public n° 849 situé Route de Bérat	983 €
LHERM	Rénovation de l'éclairage public des divers lotissements de la Commune (bulles)	124 145 €
LHERM	Augmentation de la puissance du poste de transformation P3 "LA PIELLE" et renforcement du réseau basse tension	554 €
LHERM	Réalimentation du réseau d'éclairage depuis la commande P71 "PROMOPYRENE" à la demande de l'ASL LE PARNASSE (PROMOPYRENE)	1 367 €
LHERM	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P21 "LA PLANE", du P3 "LA PIELLE" et du P13 "TOUZANES"	4 525 €
LHERM	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P11 "CASTERAS"	2 400 €
LIEOUX	Sécurisation fils nus Basse Tension issu P3 BARRAQUE	476 €
LIEOUX	Pose d'un point lumineux au lieu dit berge	2 066 €
L'ISLE-EN-DODON	Extension et rénovation de l'éclairage public sur les Chemins des Escarbilles, du Thès et de Samaran	9 292 €
LODES	Rénovation de la totalité de l'éclairage public du village (sauf terrain de sport)	156 000 €
LONGAGES	Rénovation de l'éclairage du Parvis de la mairie	86 038 €
LOUDET	Rénovation de l'éclairage public sur la totalité du village	41 551 €
L'UNION	Installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble des commandes de la commune	118 505 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
L'UNION	Rénovation de l'éclairage public ZA de Montredon, allée de Port-Vendres, rue de Marseillan et boulevard des Fontanelles	421 293 €
L'UNION	Rénovation de l'éclairage public rue de Bengali	29 716 €
L'UNION	2° Phase de déploiement de défibrillateurs	11 950 €
L'UNION	Installation de prises guirlandes Rue du Somport.	4 700 €
L'UNION	Rénovation éclairage public divers points - Procédure rapide	10 240 €
L'UNION	Eclairage du cheminement cyclable autour du Lac St Caprais -	35 764 €
L'UNION	Rénovation de l'éclairage public impasse de Menton	18 039 €
L'UNION	Réfection éclairage public divers points - procédure rapide	8 928 €
L'UNION	Rénovation PL 852 - 1534 - 2342 - 2371 vétustes - procédure rapide	5 719 €
LUSSAN-ADEILHAC	Raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus du Conseil Départemental situé le long de la RD 96	3 000 €
LUX	Renforcement BT sur le P8 "EN SICRE" et mise en conformité de l'éclairage public.	3 487 €
LUX	Rénovation de 2 projecteurs d'illumination de l'Eglise (n°12 et 15) et dépose du 3ème (n°20)	3 678 €
MALVEZIE	Enfouissement de réseau basse tension éclairage public sur le restant du village	23 361 €
MANCIOUX	Dépose du candélabre d'éclairage public n° 110 situé au Boulodrome	531 €
MANCIOUX	Fourniture et pose de 2 prises pour guirlandes dans la Rue des Ecoles	706 €
MANCIOUX	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P1 "MANCIOUX" et du P7 "MOUREIL"	3 600 €
MANE	Sécurisation fils nus Basse Tension issu du P7 route d'Arbas	4 200 €
MARIGNAC	Rénovation de l'éclairage public Place de la Mairie et aire de loisir	23 714 €
MARIGNAC	Pose d'appareil d'éclairage public à divers endroits	8 715 €
MARIGNAC	Sécurisation fils nus P1 Marignac fils nus	650 €
MARIGNAC	Sécurisation fils nus P3 Cité fils nus	6 000 €
MARIGNAC	Suppression des points lumineux n° 19 / 20 pour l'intercommunalité - 100% SDEHG	1 800 €
MARIGNAC	Pose d'une horloge astronomique pour le projecteur de la Tour	1 200 €
MARIGNAC	Suppression poteau Péchiney, ancien lampadaire	1 200 €
MARIGNAC-LASCLARES	Raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus du Conseil Départemental situé Route de Gratens	1 852 €
MARQUEFAVE	Augmentation de la puissance du poste de transformation P12 "BESOMBES" et renforcement du réseau basse tension issu du P12 "BESOMBES" et du P2 "BOULAGE"	4 517 €
MARQUEFAVE	Rénovation du coffret de commande d'éclairage public HS P31 "MATEOU"	2 094 €
MARQUEFAVE	Extension du réseau d'éclairage public sur la RD 10 au lieu-dit "Auribail"	11 585 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
MARSOULAS	Rénovation éclairage public sur l'ensemble du village	55 198 €
MARSOULAS	Remplacement du support bois pour remise en sécurité	1 930 €
MARTRES-DE-RIVIERE	Modifier l'alimentation du spot devant la mairie	318 €
MARTRES-TOLOSANE	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P34 "MARIGNAC" sur la Route de Marignac-Laspeyres	1 913 €
MARTRES-TOLOSANE	Extension de l'éclairage public sur la Place Henri Dulion (Halle et Monument aux Morts) et mise en place d'une coupure nocturne sur l'éclairage du Clocher de l'Eglise	13 060 €
MARTRES-TOLOSANE	Extension de l'éclairage public au lieu-dit "Campignas d'En Haut" et sur l'Avenue de Saint-Vidian	4 432 €
MARTRES-TOLOSANE	Sécurisation fils nus du réseau basse tension sur le Chemin de Ronde et Impasse d'Aubert	501 €
MARTRES-TOLOSANE	Raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus du Conseil Départemental situé au lieu-dit "Montoulies"	4 359 €
MARTRES-TOLOSANE	Renforcement du réseau basse tension au lieu-dit "Houroune" - Création du poste PSSB "HOUROUNE" et d'un comptage d'éclairage public	2 652 €
MASSABRAC	Rénovation de l'éclairage public du Giratoire RD 626A / RD 25 / RD 919	2 674 €
MAURESSAC	Rénovation de l'éclairage public en divers secteurs - Tranche 2019	51 467 €
MAUVAISIN	Rénovation du coffret de commande de l'éclairage public P8 "DANES".	2 186 €
MAUZAC	Renforcement du réseau basse tension issu du P15 "La Bâche" par la création d'un poste urbain P23 "PELIN" - DP 03133419 G0007	3 586 €
MAUZAC	Rénovation du PL vétuste n°201 - procédure rapide	904 €
MAUZAC	Déplacement du PL N°406 suite au réaménagement du parking de l'école	2 311 €
MAUZAC	Renforcement du réseau basse tension issu du P2 PITCHOUNS et mise en conformité du réseau EP associé	6 000 €
MAYREGNE	Rénovation de l'éclairage public vétuste sur le village	27 285 €
MAZERES-SUR-SALAT	Mise en valeur de l'église (clocher + coté exterieur)	41 176 €
MERENVIELLE	Renforcement du réseau BT issu du poste P6 "DE BELLOC"	6 000 €
MERVILLE	Rénovation de l'éclairage public du lotissement le Maraîcher.	4 647 €
MERVILLE	Renforcement de l'éclairage public sur la Place de la République.	9 600 €
MILHAS	Remplacement du support bois vétuste pour remise en conformité	2 136 €
MIREMONT	Renforcement du réseau basse tension issu du P12 MOUILLONNE et mise en conformité du réseau EP associé	1 548 €
MIREMONT	Rénovation du PL vétuste N°43	925 €
MIREMONT	Renforcement du réseau basse tension issu du P20 LA TUILERIE par le P6 St JEAN et mise en conformité du réseau EP	3 600 €
MOLAS	Renforcement du réseau basse tension issu du P10 "LES QUATRES ROUTES"	1 800 €
MONCAUP	Renforcement de réseau à proximité du Lavoir	18 000 €
MONDAVEZAN	Renforcement du réseau basse tension issu du P18 "LARIBEAU"	3 000 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
MONDONVILLE	Mise en lumière du Parking des nouvelles salles municipales	51 560 €
MONDONVILLE	Rénovation de l'éclairage public Avenue de la République	18 424 €
MONDONVILLE	Rénovation de l'éclairage public suite au remplacement systématique réalisé par CITEOS	5 962 €
MONDONVILLE	Renforcement de l'éclairage public au niveau du passage piétons sur la Route de Toulouse (RD 1)	1 135 €
MONDONVILLE	Remplacement des points lumineux N°637 et 640 Allée des Amandiers	3 392 €
MONS	Rénovation de l'éclairage public sur les Routes Départementales traversant la commune	73 251 €
MONTAIGUT-SUR-SAVE	Suite Rapport NR - Remplacement d'un poteau en bois défectueux au PL 345 chemin de bouconne	2 380 €
MONTAIGUT-SUR-SAVE	Extension du réseau d'éclairage public pour la sécurisation d'un escalier de la bibliothèque.	2 401 €
MONTAIGUT-SUR-SAVE	Rénovation d'un support bois défectueux au niveau du radar pédagogique sur la RN 224.	2 462 €
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	Rénovation de l'éclairage public avenue du Castelnau ainsi que les rues adjacentes à la mairie	180 408 €
MONTBERAUD	Mise en place de l'éclairage sur les Terrains de Pétanque	11 930 €
MONTBERAUD	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P7 "SOULEILHANE"	4 200 €
MONTBERAUD	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P6 "VOLP"	1 200 €
MONTBERNARD	Rénovation de l'éclairage public en divers secteurs (tranche 2 du Diagnostic EP)	37 636 €
MONTBERON	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public chemin de la Marnière jusqu'à la rue Edith Piaf (1ère tranche)	136 268 €
MONTBRUN-LAURAGAIS	Rénovation du coffret de commande vétuste du terrain de tennis	2 620 €
MONTCLAR-DE-COMMINGES	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P2 "RIOULAS"	2 339 €
MONTEGUT-LAURAGAIS	Rénovation de l'éclairage public de la traversée du village.	66 878 €
MONTEGUT-LAURAGAIS	Eclairage Public du piétonnier face à la Mairie.	7 510 €
MONTESPAN	Rénovation du point lumineux N°140	2 290 €
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	Rénovation de l'éclairage public dans le centre du village.	107 398 €
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	Renforcement BT sur le P11 "SALLE FRANQUE" et mise en conformité EP.	2 537 €
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	Sécurisation fils nus faible section BT sur le P18 "GUISSOT" et mise en conformité EP.	1 128 €
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P19 "MAS D'AZIL" et du P31 "TUILERIE"	1 575 €
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	Augmentation de la puissance du poste de transformation P16 "PETIT BARAILLAS" et renforcement du réseau basse tension	600 €
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	Reprise du réseau d'éclairage public issu de la commande P15 "RAMIER" par la nouvelle commande P108 créée par ENEDIS	6 000 €
MONTGAZIN	Rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs (tranche 2 du Diagnostic EP)	18 113 €
MONTGEARD	Renforcement BT sur le P4 "MOULIN DE LA PIERRE" - Mutation en PSSA 250 kVA avec mise en conformité EP	3 000 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
MONTGISCARD	Effacement du réseau basse tension et rénovation de l'éclairage public Rue des Tuiliers	30 081 €
MONTGISCARD	Rénovation des points lumineux hors service n°291, 292 et 293	51 €
MONTGISCARD	Remplacement des points lumineux N°621, 622, 623 et 624	3 367 €
MONTGISCARD	Rénovation du contrôleur du feu tricolore n° 6	8 120 €
MONTGISCARD	Rénovation éclairage lotissement Les Amouriès	26 244 €
MONTGISCARD	Mise en place de candélabres solaires à la place des points lumineux 291, 292 et 293 hors-service	13 632 €
MONTLAUR	Rénovation de l'éclairage public au centre de la commune	134 698 €
MONTLAUR	Rénovation de l'éclairage public de la rue Comtesse Jeanne et Ganachou	47 002 €
MONTMAURIN	Fourniture et pose d'horloge Astro au village et Bacuran	6 000 €
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune	37 236 €
MONTRABE	Remplacement de deux monnayeurs défectueux. PROCEDURE RAPIDE	3 224 €
MONTREJEAU	Rénovation des points lumineux non réparables	18 506 €
MONTREJEAU	Effacement Basse Tension et Eclairage Public Rue des Pyrénées	113 808 €
MURET	Rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs suite à rapport d'irréparabilité phase 7	9 836 €
MURET	Rénovation des points lumineux hors-service n° 2915, 2916 et 4573	2 578 €
MURET	Déplacement de l'armoire des feux tricolores n°4 pour PROMOLOGIS	11 849 €
MURET	Rénovation des points lumineux dans le tunnel SAINT GERMIER	17 785 €
MURET	Rénovation des points lumineux declarés hors service n°1267 2925 et 4864	2 465 €
MURET	Création de l'éclairage public du parking de la salle événementielle	178 552 €
MURET	Alimentation d'abribus Tisseo	1 582 €
MURET	Rénovation des points lumineux hors service n° 2766 et 4059	2 781 €
MURET	Rénovation des points lumineux déclarés hors services N°82, 330, 331, 2598, 2602, 4397 et 5353	7 733 €
MURET	Rénovation des points lumineux n° 4628, 4629 et 4630	10 854 €
MURET	Rénovation du point lumineux N°1582	157 €
MURET	Rénovation d'un câble en défaut entre les points 1129, 1133, 1511	17 912 €
MURET	Mise en conformité d'un câble d'éclairage public sur façade rue Vasconia.	18 000 €
MURET	Remplacement des points lumineux hors-service N°678 et 2805	5 738 €
MURET	Dépose du câble d'éclairage public giratoire St Germier, réalimentation du point 50426 et rénovation des lanternes 1624, 2587, 5931 et 51473	4 725 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
MURET	Déplacement du candélabre d'éclairage public n° 4675-4676	7 305 €
MURET	Remise en état du coffret de commande P 164-CDE LOUGE	3 596 €
MURET	Dépose de candélabres suite à la destruction des batiments par PROMOLOGIS	4 286 €
NAILLOUX	Rénovation de l'éclairage public Rue des Pyrénées, Route d'Auterive et autour de la Halle.	44 760 €
NAILLOUX	Mise en valeur de l'espace vert situé sous la fresque en face de la Halle.	2 875 €
NAILLOUX	Branchement Tarif Jaune 54 kVA et rénovation des coffrets marché sur l'Esplanade de la Fraternité	13 762 €
NAILLOUX	Eclairage du Boulodrome de la zone de loisirs "d'Entoulouse".	32 985 €
NAILLOUX	Remplacement de 3 poteaux en bois défectueux Chemin de la Thésauque.	4 732 €
NAILLOUX	Déplacement d'un candélabre d'éclairage public (n°533) Chemin du Tambouret.	1 796 €
NOE	Enfouissement de réseaux Rue des Ecoles, Rue des Jardins, Impasse Notre Dame et rue du Bugat	63 812 €
NOE	Rénovation de l'éclairage public rue Seillane, rue du moulin du poète et extension de l'éclairage public chemin de Mandillon	49 170 €
NOE	Renforcement du réseau basse tension issu P4 "CAMP" par la création d'un poste PAC 3 UF P46 "Moussaillon" et mise en conformité du réseau EP associé - DP 03139920 G0006	2 638 €
NOE	Rénovation de l'éclairage public dans le centre du village	69 240 €
ODARS	Fourniture et pose de 9 horloges astronomiques	4 366 €
ODARS	Déplacement candélabre N°197 dans le cadre de la construction des services techniques	1 487 €
OO	Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune	111 025 €
PALAMINY	Rénovation des 2 coffrets de commande d'éclairage public P1 "PALAMINY" et P15 "SAINT BLANCAT" (HS)	4 097 €
PALAMINY	Remplacement de 2 poteaux bois d'éclairage public au lieu-dit "Juillet"	2 353 €
PAULHAC	Renforcement de réseau du poste P18 CROIX DE L'OLIVE - résorption fils nu 12Cu	249 €
PAULHAC	Création d'un branchement pour pose de coffret prise au terrain de pétanque communal lié à 11AS419	5 288 €
PECHABOU	Mise en place d'un ensemble d'éclairage public Chemin de la Combe et rénovation de 2 lanternes à boule Impasse de Vic	6 259 €
PECHABOU	Rénovation de 6 candélabres équipés de lanternes à boule Allée de l'Aéropostale	15 482 €
PECHBONNIEU	Rénovation des appareils à bulles lotissement Plein sud et Plateau de la serre	137 051 €
PECHBONNIEU	Eclairage des terrains de pétanque	6 855 €
PECHBONNIEU	Rénovation de 15 appareils HS suite à constat CITEOS	17 986 €
PECHBONNIEU	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public chemin Panchaud	46 303 €
PECHBONNIEU	Raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus arrêt "Panchaud"	1 037 €
PECHBONNIEU	Eclairage public chemin des Pignes	6 725 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
PECHBONNIEU	Rénovation des appareils à bulles sur l'ensemble de la Commune	126 286 €
PECHBUSQUE	Rénovation de l'éclairage du giratoire "Bounot" à l'intersection des RD 35 et 95	11 517 €
PEGUILHAN	Mise en place de 2 points lumineux au lieu dit LARON	2 305 €
PEGUILHAN	Déplacement du candélabre n°53 suite travaux urbanisme.	2 713 €
PELLEPORT	Renforcement du réseau BT issu du poste P6 "LA PLACE"avec mise en conformité de l'éclairage public	6 000 €
PIBRAC	Projet Commute Tranche 2 : Voie cyclable	175 411 €
PIBRAC	Rénovation de l'éclairage public Chemin du Parc	61 590 €
PIBRAC	Déclaration de non réparabilité PL 2225	779 €
PIN-BALMA	Rénovation commande P13 EN PRATS suite au rapport de non réparabilité	522 €
PIN-BALMA	Rénovation de l'éclairage public rue du Pastel et impasse du Pastoureau	167 783 €
PINSAGUEL	Rénovation du réseau vétuste issu du coffret de commande P15 Nicole	185 986 €
PINSAGUEL	Fourniture et pose de 4 mâts aiguilles équipés de projecteurs pour l'éclairage du giratoire au carrefour Andorre/République/Allée du Château	19 867 €
PINSAGUEL	Rénovation des points lumineux hors services n° 39 - 571 - 575 et 577	2 694 €
PINSAGUEL	Dépose du point lumineux n°426 pour MN'S CONSEIL	720 €
PINS-JUSTARET	Rénovation des lanternes hors-service n°160 et 363	2 198 €
PINS-JUSTARET	Rénovation des points lumineux non réparables n° 69, 88, 1445, 1447 et 1448	3 112 €
PINS-JUSTARET	Rénovation des points lumineux non réparables n° 76, 340, 413 et 829	3 132 €
PINS-JUSTARET	Rénovation des points lumineux non réparables n°75 - 312 et 313	2 366 €
PINS-JUSTARET	Raccordement du nouvel arret de bus situé Chemin du Cros	679 €
PINS-JUSTARET	Rénovation des points lumineux non réparables n°56, 57 et 724	4 494 €
PINS-JUSTARET	Fourniture et pose d'un interrupteur astronomique sur les mâts de type aiguille de la place René Loubet	1 800 €
PINS-JUSTARET	Mise en place d'une lanterne sur poteau au fond de l'impasse des Tourterelles	974 €
PINS-JUSTARET	Dépose définitive des points lumineux n°1430 et 1431	1 200 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation de l'éclairage public Rue des Fauvettes	58 557 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation du réseau d'éclairage public Rues des Coquelicots, Bégonias, Jasmins, Dahlias, Orchidées, Myosotis et Saint Rémy de Provence.	213 385 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation de l'éclairage des Cours extérieurs de Tennis	59 495 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation de l'éclairage public sur l'Avenue du Lac et la Rue Albert Camus	18 611 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Remplacement de la lanterne n° 4551 suite à une déclaration de non-réparabilité	964 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
PLAISANCE-DU-TOUCH	Remplacement d'appareils d'éclairage HS aux n°420, 1036, 418 et 423.	8 169 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Remplacement des lanternes HS n° 50857, 3812, 3819, et 3825.	3 683 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Déplacement du candélabre d'éclairage public n° 1181 à la demande de Monsieur PERUZZO Dominique.	4 121 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Fourniture et pose de 2 prises guirlandes pour raccorder des caméras nomades.	625 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Remplacement des PL n°50822, 719 et 1444 non réparables	6 916 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation des points lumineux HS aux PL 4223, 3884, 42 et 309.	3 714 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation du réseau d'éclairage public Avenue des Guis	23 608 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Installation de feux tricolores à l'intersection de la Rue des Landes et de la Rue d'Anjou	122 760 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation de l'éclairage suite au diagnostic pour l'année 2020 (1ère tranche) - Matériel type "Boules".	306 503 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Rénovation de l'éclairage suite au diagnostic pour l'année 2020 (2ème tranche) - Matériel type "Boules".	278 684 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	Remplacement de lanternes suite aux déclarations de non-réparabilité PL n°3826, 3882, 1424, 4437, 3006 et 2813	5 424 €
POINTIS-DE-RIVIERE	Demande d'un lampadaire devant l'école du village	4 279 €
PONLAT-TAILLEBOURG	Rénovation de l'éclairage public au quartier TAILLEBOURG	37 441 €
PONLAT-TAILLEBOURG	Rénovation de l'eclairage du terrain de pétanque	11 480 €
PONLAT-TAILLEBOURG	Extension de l'éclairage public Rue de l'Eglise	10 788 €
PONLAT-TAILLEBOURG	Rénovation de l'éclairage public sur PONLAT	119 959 €
PORTET-DE-LUCHON	Rénovation de l'éclairage public sur le village	23 817 €
PORTET-SUR-GARONNE	Fourniture et pose de deux coffrets forains sur le parvis du Château de Portet	12 558 €
PORTET-SUR-GARONNE	Rénovation de la portée de câble aérien alimentant le point lumineux n°2242	979 €
PORTET-SUR-GARONNE	Rénovation du point lumineux n°1806 hors service	1 384 €
PORTET-SUR-GARONNE	Rénovation des points lumineux hors service n°604 - 2135 - 2136 et remplacement de la portée de câble entre les points n°27 et 28	2 814 €
PORTET-SUR-GARONNE	Rénovation des points lumineux déclarés hors-service n°31, 41, 1289, 1352, 2187, 3165, 3226 et 3363	8 950 €
PORTET-SUR-GARONNE	Raccordement de 2 abris bus sur l'Allée Jean Jaurès dans le cadre du LINEO 5	4 200 €
PORTET-SUR-GARONNE	Fourniture et pose d'une prise guirlande au point lumineux n°829	466 €
PROUPIARY	Rénovation de l'éclairage public en divers secteurs du Village	35 531 €
PUYSSEGUR	Rénovation et déplacement du coffret de commande BUISSON1	3 104 €
PUYSSEGUR	Rénovation de l'éclairage du village	8 387 €
QUINT-FONSEGRIVES	Rénovation du point lumineux hors service N° 745	2 150 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	Rénovation des points lumineux hors-service n° 210, 211, 212 et 213	3 741 €
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	Rénovation du point lumineux hors service n°1919	976 €
REBIGUE	Mise en place d'horloges astronomiques sur tous les coffrets de la commune	2 953 €
REGADES	Rénovation éclairage public entrée village - partie complementaire	19 928 €
RIEUCAZE	Rénovation de la totalité du village	14 186 €
RIEUMES	Renforcement du réseau basse tension issu du P1 "CASTERAS" et du P2 "MAROULE" - Création du poste urbain P61 "FOIRAIL" et d'un nouveau coffret de commande d'éclairage public	11 148 €
RIEUMES	Renforcement du réseau basse tension issu du P1 "CASTERAS" par le P60 "PRADE" - Création d'un comptage éclairage public	4 200 €
RIEUX-VOLVESTRE	Rénovation de l'éclairage public dans le Village (tranche 2020)	72 930 €
RIEUX-VOLVESTRE	Remplacement d'un poteau bois d'éclairage public au lieu-dit "Fonds de l'Ille"	2 815 €
RIEUX-VOLVESTRE	Déplacement du candélabre d'éclairage public n° 726 à la demande de la SA HLM DES CHALETS	2 106 €
ROQUEFORT-SUR-GARONNE	Sécurisation fils nus faible section BT du P1 VILLAGE (partie 1)	2 158 €
ROQUEFORT-SUR-GARONNE	Sécurisation fils nus faible section BT du P1 VILLAGE (partie 2)	7 576 €
ROQUES	Rénovation des coffrets de commande d'éclairage public vétustes P1 Village et Cde Impasse des Rosiers	3 900 €
ROQUES	Rénovation des points lumineux déclarés hors services n°204, 250, 389, 397, 552, 635 et 902	5 146 €
ROQUES	Rénovation des points lumineux non réparables n°386, 592 et 921	1 977 €
ROQUES	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public route de Villeneuve - Tranche 2	61 399 €
ROQUES	Extension du réseau d'éclairage public le long du futur mail piéton de la zone de service	22 678 €
ROQUESERIERE	Mutation transformateur 160 KVA + 2 départs + renforcement d'une partie de réseau en T 150	313 €
ROQUETTES	Rénovation des lanternes hors service n°242 et 863	1 566 €
ROQUETTES	Rénovation de l'éclairage public de la rue du Tournesol	30 419 €
ROQUETTES	Raccordement au réseau d'éclairage public d'un abribus du Conseil Départemental situé sur l'Avenue Vincent Auriol	2 756 €
ROQUETTES	Rénovation du point lumineux n°286 afin d'améliorer l'éclairage du passage piéton et de la lanterne hors service n°868	2 586 €
ROQUETTES	Rénovation du point lumineux non réparable n°837	875 €
SAIGUEDE	Dépose de l'éclairage public aux abords de la Salle des Fêtes	680 €
SAINT-ALBAN	Rénovation de la rue de Salgarèda et parking CPAM	69 295 €
SAINT-ALBAN	Aménagement de l'avenue du 8 Mai 1945 (travaux de dépose) lié au Linéo 10 (Lié à l'affaire 11AS0412)	17 794 €
SAINT-ALBAN	Aménagement de l'éclairage avenue du 8 Mai 1945 lié au Linéo 10 (lié à l'affaire 11BT0842)	93 681 €
SAINT-ALBAN	Rénovation de l'éclairage public divers secteurs	52 778 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
SAINT-ALBAN	Raccordement de 9 arrêts de bus liés à l'aménagement du Linéo 10	7 800 €
SAINT-ALBAN	Raccordement arrêt de bus Projet 127 avenue de Fronton.	1 057 €
SAINT-ARAILLE	Sécurisation fils nus faible section du réseau basse tension issu du P1 "ST ARAILLE"	3 028 €
SAINT-AVENTIN	Rénovation de l'éclairage public du village	68 461 €
SAINT-BEAT-LEZ	Remplacement du poteau bois d'éclairage public n° 167	1 567 €
SAINT-BEAT-LEZ	Rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune	219 736 €
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Rajout de prises pour les illuminations sur un poteau au hameau de Labat	1 059 €
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Remplacement d'un support bois vétuste pour mise en sécurité - SDEHG	1 339 €
SAINT-CEZERT	Renforcement BT sur le P5 "FOURRIES" (Lié à 3 BT 402).	138 €
SAINT-CEZERT	Pose d'une horloge astronomiquesur la commande EP village	980 €
SAINT-CHRISTAUD	Rénovation de l'éclairage public au centre du Village	72 000 €
SAINT-CLAR-DE-RIVIERE	Renforcement de réseau issu du poste SAGAYOT	1 342 €
SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	Rénovation commande P16 GROUPE SCOLAIRE suite au rapport de non réparabilité	1 243 €
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	Augmentation de la puissance du poste de transformation P27 "VIGNES DE LA COTE" et renforcement du réseau basse tension	3 134 €
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	Rénovation des appareils d'éclairage public n° 82 et 265 (HS)	1 440 €
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	Rénovation de l'appareil d'éclairage public n° 312 (HS)	816 €
SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	Rénovation du système d'allumage de l'éclairage des Terrains de Tennis	919 €
SAINT-FELIX-LAURAGAIS	Sécurisation fils nus faible section du réseau BT sur le P23 "JALABERTIE" et le P40 "PLAISANCE" avec mise en conformité de l'éclairage public.	271 €
SAINT-FELIX-LAURAGAIS	Renforcement BT sur le P65 "BLANCURE" - Reprise par P29 "CADENAC".	1 200 €
SAINT-FELIX-LAURAGAIS	Rénovation de l'éclairage public aux hameaux Graissens, Cadenac, la Jalabertie et la Pastourie.	55 020 €
SAINT-FERREOL-DE-COMMINGES	Renforcement BT issu du P1 BOURG et mise en conformité EP	1 200 €
SAINT-GAUDENS	Effacement des réseaux Avenue François MITTERRAND Tranche 3	115 851 €
SAINT-GAUDENS	Rénovation de la Place St Raymond ainsi que la rue traversante - Lanterne HS	7 777 €
SAINT-GAUDENS	Eclairage du Boulodrome extérieur	40 777 €
SAINT-GAUDENS	Rénovation des deux derniers Terrains de Tennis	33 461 €
SAINT-GAUDENS	Fourniture et pose de prises guirlandes pour Noël	1 091 €
SAINT-GAUDENS	Extension de l'éclairage public Rue des Peupliers	18 452 €
SAINT-GAUDENS	Fourniture et pose de Prises guirlandes illuminations (2e tranche)	2 761 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
SAINT-GAUDENS	Dépose des candélabres N°3800 - 3845 - 3844 et 3922	1 377 €
SAINT-GENIES-BELLEVUE	Remplacement des appareils d'éclairage rue Principale et route de Bessières	30 137 €
SAINT-GENIES-BELLEVUE	Renaturalisation d'un espace public enfance - Ajout de 2 candélabres	6 406 €
SAINT-HILAIRE	Rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs	39 411 €
SAINT-HILAIRE	Rénovation du point lumineux vétuste n° 152	971 €
SAINT-HILAIRE	Rénovation des points lumineux n° 96 et 102	1 655 €
SAINT-JEAN	Déplacement de deux candélabres entre la route de Montrabé et le chemin Bessayre Lié urbanisation TM création giratoire	2 761 €
SAINT-JEAN	Réaménagement et rénovation de l'éclairage public du site Alex Jany	37 643 €
SAINT-JEAN	Rénovation de l'éclairage au lotissement "Le Marquisat" - 4ème tranche	236 030 €
SAINT-JEAN	Réfection du piétonnier Val d'Aran et modification de l'alimentation	14 247 €
SAINT-JEAN	Mise en place d'un éclairage devant la résidence Le Sporting route d'Albi	6 419 €
SAINT-JEAN-LHERM	Rénovation des candélabres du centre bourg.	28 926 €
SAINT-JORY	Eclairage du nouveau Giratoire sur la RD 820 au niveau de la Jardinerie Grégory (Centre de Secours).	89 651 €
SAINT-JORY	Eclairage public sur le parking de Perruquet (Lac de Braguessou).	28 139 €
SAINT-JORY	Déplacement de l'ensemble d'éclairage public n°923	5 046 €
SAINT-JORY	Déplacement de deux candélabres suite à l'aménagement d'un nouveau carrefour pour l'accès au lycée.	8 785 €
SAINT-JORY	Déplacement de 2 candélabres pour permettre l'accès à l'opération Ladoux RD20 SNC 24 CHEMIN DES ECOLES	2 273 €
SAINT-JORY	Déplacement d'un candélabre sur l'accès à l'opération "Les Jardins d'Emilie" pour UNITI HABITAT.	690 €
SAINT-JORY	Rénovation de l'éclairage public du CD20 entre le Giratoire RD 820 et le Chemin Ladoux	17 247 €
SAINT-JORY	Dépose définitive de 5 appareils d'éclairage public du PL n°428 au PL n°432.	1 665 €
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	Sécurisation fils nus faible section du réseau basse tension issu du P3 "SAINT-AGNE"	1 633 €
SAINT-LARY-BOUJEAN	Sécurisation fils nus faible section basse tension issu du P5 "BOUJEAN"	2 623 €
SAINT-LAURENT	Mise en conformité du câblage de plusieurs appareils d'éclairage public	3 176 €
SAINT-LEON	Renforcement BT sur le P1"Village" et mise en conformité de l'éclairage public.	2 157 €
SAINT-LOUP-CAMMAS	Remplacement de l'éclairage public rue des Pyrénées et route de Launaguet dans le cadre de la vétusté.	117 919 €
SAINT-LOUP-CAMMAS	Rénovation et extension de l'éclairage public chemin et impasse GOTIS	33 959 €
SAINT-LOUP-CAMMAS	Deplacement d'un candélabre N° 204 pour la Clinique Marigny	3 600 €
SAINT-LOUP-CAMMAS	Modernisation de l'éclairage public devant l'école, place Magnau et chemin Tourtourel	38 237 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
SAINT-LOUP-CAMMAS	Mise en place d'un éclairage sur le parking du futur ALAE	33 600 €
SAINT-LOUP-CAMMAS	Mise en place d'un éclairage sur le cheminement d'accès au futur ALAE	43 200 €
SAINT-LYS	Effacement de réseaux Impasse Diquières et Boutet	52 590 €
SAINT-LYS	Rénovation éclairage public dans divers secteurs suite à non réparabilité	13 930 €
SAINT-LYS	Rénovation et création de l'éclairage public des deux parkings de l'ancien collège	53 963 €
SAINT-LYS	Rénovation du point lumineux hors service n°50616	1 053 €
SAINT-LYS	Rénovation du point lumineux hors-service n° 363	1 084 €
SAINT-LYS	Remplacement du point lumineux hors-service n° 1333	807 €
SAINT-LYS	Déplacement du point lumineux n° 50234 dans l'intérêt de la voirie	2 944 €
SAINT-MARCEL-PAULEL	Pose d'une lanterne sur PBA devant le 26-28 & 29 route de Foncalbe	1 507 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Effacement de réseaux BT / EP Rue des Sports	8 078 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Rénovation d'un carrefour à feux et d'une traversée piétonne - Feux tricolores n°1 et n°7	102 420 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Rénovation de points lumineux hors service	5 081 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Raccordement de 18 panneaux publicitaires	12 003 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Déplacement de trois candélabres N°3883, 3862, 3861 dans l'intérêt de la voirie	11 278 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Renforcement de l'éclairage public du parvis de la Mairie	11 327 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Renouvellement du projecteur n° 4300 Hors service	900 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Remplacement du poteau bois supportant le point lumineux 1220	4 235 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Demande déplacement feux tricolores dans l'intérêt de la voirie	7 970 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Déplacement de 8 candélabres dans l'intérêt de la voirie sur le giratoire du Cammas	26 156 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Déplacement de candélabre 3078 pour le compte de la SCCV	2 827 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Déplacement du candélabre 1585 pour le compte de Mr BATELLIER	2 042 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Raccordement électrique des arrêts de bus "Centre Commercial Leclerc" et "Champs Pinsons"	1 964 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Rénovation du cable d'éclairage public entre le coffret PF Buvette et le point lumineux n° 3613	5 400 €
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	Déplacement du point lumineux n°196 pour le Groupe XF SCCV LE PARC DE LA BOERE	2 076 €
SAINT-PE-D'ARDET	Pose de 3 candélabres supplémentaires au Village Vacances et d'un candélabre au Chemin de la Chapelle	14 393 €
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	Rénovation de l'éclairage public du lotissement des Albigots.	56 504 €
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	Remplacement des appareils vétustes le long de la RD 1	22 032 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
SAINT-RUSTICE	Sécurisation fils nus du réseau fils nu 3x12Cu sur réseau du P3 La Ramée.	3 000 €
SAINT-SAUVEUR	Mise en place d'un feu tricolore pour protéger le passage piétons existant lieu-dit 'La Mule'	65 703 €
SAINT-SAUVEUR	Mise en place d'un feu vert dans le cadre des travaux de voirie et de trottoirs, impasse du Joug / RD20 (securisation)	64 988 €
SAINT-SAUVEUR	Extension de l'éclairage public au niveau de l'aménagement sur la RD 20	105 187 €
SAINT-SAUVEUR	Eclairage du stade de football complément à l'affaire 1 AS 37	7 275 €
SAINT-SAUVEUR	Rénovation des points lumineux HS N°176, 177, 350, 351, 353, 362, 360, 361	11 901 €
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	Mise en place d'horloges astronomiques et d'une prise pour guirlandes au Clocher de l'Eglise	4 200 €
SAINT-THOMAS	Sécurisation fils nus du réseau basse tension issu du P1 "ST THOMAS"	2 400 €
SAINT-VINCENT	Enfouissement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public Route de Trébons.	41 401 €
SALEICH	Rénovation de l'éclairage public et la pose de prises guirlandes en divers secteurs	21 658 €
SALIES-DU-SALAT	Rénovation de l'éclairage public Allée des Marronniers	24 588 €
SALIES-DU-SALAT	Rénovation de 5 points lumineux au Giratoire de la gendarmerie	3 081 €
SALIES-DU-SALAT	Mise en place d'un éclairage public dans l'enceinte du stade	2 320 €
SALIES-DU-SALAT	Fourniture d'une horloge astronomique pour l'éclairage de la façade de la salle socio-culturelle	2 202 €
SALIES-DU-SALAT	Rénovation des boules sur la totalité de la commune	78 399 €
SALIES-DU-SALAT	Mise en place d'une horloge astronomique Place Jean Jaurés	4 800 €
SALLES-ET-PRATVIEL	Mise en place de 3 ensembles d'éclairage public supplémentaire sur le parking de la mairie	6 987 €
SALLES-SUR-GARONNE	Rénovation de l'éclairage public dans le Village (tranche 2 du Diagnostic EP)	66 000 €
SAMAN	Rénovation de l'éclairage public dans le Village	43 282 €
SAUBENS	Fourniture et pose d'une lanterne sur poteau béton entre les points lumineux 195 et 196	701 €
SAUBENS	Renforcement du réseau basse tension issu du P11 "Mesplé"	7 800 €
SAUBENS	Ajout de 3 prises guirlandes sur les candélabres 699-700 et 701	1 489 €
SAVARTHES	Remplacement du projecteur du boulodrome et éclairage du piétonnier aux abords de la Mairie	6 390 €
SAVERES	Renforcement du réseau basse tension issu du P12 "PAULINE"	489 €
SEILH	Raccordement au réseau d'éclairage public de trois abris bus	5 400 €
SEILHAN	Rénovation de l'éclairage public à côté de l'Eglise	12 147 €
SEILHAN	Renforcement de réseau issu du poste P05 Bazert	7 200 €
SEILHAN	Sécurisation fils nus de réseau issu du poste P7 Pradiot	12 000 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
SEYSSES	Rénovation du point lumineux déclaré hors service n° 1810	2 172 €
SEYSSES	Effacement de réseaux sur la Place de la Libération	11 891 €
SEYSSES	Rénovation de la portion de câble entre les points lumineux n° 870, 872 et 873	9 323 €
TERREBASSE	Rénovation du coffret de commande d'éclairage public vétuste P1 "TERREBASSE"	997 €
THIL	Enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public dans la Grand'Rue (urbanisation).	32 966 €
THIL	Mise en conformité de la commande "BOULES"	4 082 €
THIL	Renforcement du réseau BT issu du poste P4 "BOULEGUE".	6 000 €
TOUILLE	Pose d'un support béton PL N°81 pour remise en sécurité	1 290 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public de la rue Pasteur Tranche 1	183 321 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public Rue Petit Train	103 523 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public du Parking Impasse Baylac	26 131 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public de la rue de la Savoie tranche 1	128 567 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public Avenue de Gascogne	37 429 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage des terrains de tennis	191 878 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public Rue Berlioz	34 966 €
TOURNEFEUILLE	Déplacement de l'ensemble d'éclairage public N°84796	1 820 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public sur le boulevard Vincent Auriol	183 808 €
TOURNEFEUILLE	Rénovation de l'éclairage public Rue de la Menthe	205 787 €
VACQUIERS	Renforcement de réseau du poste P25 'Banelles'	2 400 €
VACQUIERS	Rénovation des 2 coffrets de commande du centre du bourg et pose d'horloges astronomiques	3 441 €
VALCABRERE	Rénovation de l'éclairage public sur le village	109 292 €
VALENTINE	Rénovation de l'éclairage public dans le Village	31 719 €
VALLESVILLES	Pose d'un candélabre multi projecteurs à l'entrée de l'école	5 798 €
VAUDREUILLE	Rénovation du coffret d'éclairage "P1A BOURG ".	2 182 €
VAUDREUILLE	Sécurisation fils nus faible section du réseau basse tension issu de P6 "LES PLANQUES".	600 €
VENERQUE	Rénovation de l'éclairage du lotissement des Coteaux et de la ZA de la Tuilerie	63 293 €
VENERQUE	Extension de l'éclairage public pour le Tourne-à-Gauche route de Narbonne (RD 19)	51 636 €
VERFEIL	Mise en place d'une borne marché sur la Place Charles De Gaulle	5 410 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
VERFEIL	Mise en place d'un éclairage public sur l'extension du Chemin de Piossane	33 094 €
VERNET	Enfouissement des réseaux chemin du Chaudel	55 967 €
VERNET	Pose d'un luminaire de type contrefeu sur l'ensemble d'éclairage existant n°363 rue de l'église	1 801 €
VERNET	Rénovation de l'éclairage public sur l'avenue de Toulouse	16 733 €
VERNET	Rénovation de l'éclairage public du Bâtiment du Complexe de l'Oratoire	5 808 €
VERNET	Renforcement du réseau basse tension issu du P16 "LISSIER".	2 400 €
VIEILLE-TOULOUSE	Rénovation de l'éclairage public Rue du Village (RD95) entre le chemin de l'Ariège et la rue des Iris (liée à la 4AS139 et 4AS221) et chemin du Forgeron	37 708 €
VIEILLE-TOULOUSE	Déplacement de la lanterne n°320	600 €
VIGNAUX	Extension de l'éclairage public le long de la RD42.	26 382 €
VIGOULET-AUZIL	Rénovation des 36 lanternes de type "boule" et des 73 lanternes "à chapeaux" par des lanternes LED	193 596 €
VILLATE	Rénovation des points lumineux hors service déclarés non réparables n°104 et 154	1 604 €
VILLATE	Branchement de l'abribus situé devant le cimetière avenue de carrière	2 297 €
VILLAUDRIC	Rénovation des lanternes du centre bourg et des appareils sur poteaux béton	78 114 €
VILLAUDRIC	Rénovation de l'éclairage pour le stade de Football (Déclaration de non réparabilité PL N°240 -244 -241 - 245)	21 991 €
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Rénovation des appareils d'éclairage public routiers 150 watts sodium HP	352 937 €
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Raccordement au réseau d'éclairage public d'un abribus du Conseil Départemental au Lycée Léon Blum.	349 €
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Pose d'une horloge astronomique dans la commande d'éclairage public P8C "PORTAIL".	498 €
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Rénovation de 4 luminaires HS, Allée des Roses, Rue des Camelias & Rue des Violettes.	4 451 €
VILLEMATIER	Sécurisation fils nus fils nus sur le réseau du P20 "METGE" suite à contrainte et mise en conformité de l'éclairage public	8 742 €
VILLEMATIER	Extension de l'éclairage public au Hameau de Raygades lié à 1AS153 et rénovation de l'éclairage public sur la place de la Mairie.	35 964 €
VILLEMATIER	Mise en place d'un éclairage au niveau de l'esplanade devant la Mairie	39 385 €
VILLEMATIER	Rénovation et déplacement des coffrets marché lié à la rénovation du parvis de la mairie (1as239)	9 600 €
VILLEMUR-SUR-TARN	Rénovation de l'éclairage public avenue du Général Leclerc (2ème tranche)	23 235 €
VILLENEUVE-LES-BOULOC	Renforcement basse tension sur réseau du P1 'VILLENEUVE' suite au branchement (1BT87) et mise en conformité EP	22 608 €
VILLENEUVE-LES-BOULOC	Extension de l'éclairage public sur le secteur du carrefour de Lambrie suite à un renforcement de réseau 1AS80	18 451 €
VILLENEUVE-LES-BOULOC	Extension de l'éclairage public pour la sécurisation d'un arrêt de bus	5 563 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation de l'éclairage public en divers secteurs	41 971 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation de l'éclairage public du quartier des grands oiseaux Tranche 1	196 731 €

COMMUNE	OPERATION	COUT TTC
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation de l'éclairage public du Quartier des Provinces	254 388 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Remplacement du contrôleur de feux tricolores n° 10 hors-service	53 461 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation de l'éclairage public des abords de l'Espace M. Pagnol	13 729 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation des points lumineux hors service dans divers secteurs	8 484 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation éclairage public rue Blériot et rue des Chênes	1 675 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation des points lumineux n°12 et 2181	2 285 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation des points lumineux déclarés hors-service n°104, 819, 1560	4 730 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Déplacement de 5 candélabres pour Linéo 11	18 682 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation du point lumineux vétuste n°1529	1 215 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Création de l'éclairage public sur le PUP Belle Enseigne - Pé d'Estèbe	102 000 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation de l'éclairage public du quartier des Grands Oiseaux - Tranche 2	177 576 €
VILLENEUVE-TOLOSANE	Rénovation des modules signals piétons / Feu n°1	7 010 €
VILLENOUVELLE	Rénovation de l'éclairage public Avenue des Muriers	27 116 €
VILLENOUVELLE	Rénovation de l'éclairage public Place des Fontaines	33 699 €

Total Opérations engagées en travaux (559 opérations - Montant TTC)	**19 100 055 €**
Total Opérations en phase finale d'études (315 opérations - Montant TTC)	**8 245 051 €**

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

ANNEXE 2

Réunion du bureau du 24 Novembre 2020 à 15h30
-
Mise à jour du programme d'effacement 2020

Légende:

Opération d'effacement de réseaux déjà engagée en travaux

Nouvelle opération d'effacement de réseaux en phase finale d'études

COMMUNE	OPERATION	COUT HT
ANTICHAN-DE-FRONTIGNES	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public situé Chemin de Pardios	32 722 €
ARDIEGE	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public Rue de l'Abreuvoir et Rue de Lichard	64 038 €
AUSSONNE	Enfouissement des réseaux basse tension et Eclairage Public Chemin de Peyrelongue (LOU PINTRE).	83 191 €
AUTERIVE	Effacement des réseaux BT et EP Route de Miremont (RD 48)	87 966 €
BALMA	Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public Avenue de la Plaine	48 725 €
BEAUCHALOT	Enfouissement de réseaux le long de la RD 817 - URBANISATION	195 821 €
BONDIGOUX	Enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public rue de l'église	145 869 €
BOULOGNE-SUR-GESSE	Enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public Rue de la Gardette	19 161 €
CASSAGNE	Effacement des réseaux BT et EP de la Rue de la Mairie jusqu'au stop du Pré Commun	69 816 €
CASTANET-TOLOSAN	Effacement des réseaux sur la RD 813 entre la Rue Jean Ingres et l'Avenue des Peupliers	131 611 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Effacement des réseaux BT et EP au croisement des routes de Bouloc, des Hébrails et du chemin des Flotis	87 995 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public avenue de Montauban -dernière tranche	70 000 €
CAUJAC	Enfouissement des réseaux place de la mairie (2eme tranche)	59 819 €
CAZAUX-LAYRISSE	Enfouissement des réseaux BT et EP quartier de Baren	55 603 €
CHAUM	Enfouissement de réseau basse tension et éclairage public - Camin de Palanquetto	53 041 €
COLOMIERS	Enfouissement du réseau basse tension et éclairage public sur le Chemin d'En Sigal	245 000 €
CUGNAUX	Enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public Rue de la Vieille Eglise	498 000 €
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	Enfouissement de réseaux BT / EP Chemin de Cayro et centre du Village sur la D 33A vers la partie sud	97 971 €
GRATENTOUR	Enfouissement de réseaux basse tension et éclairage public Avenue de Toulouse	73 947 €
GRATENTOUR	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public Rue de Pechbonnieu	110 000 €

COMMUNE	OPERATION	COUT HT
GRAZAC	Enfouissement des réseaux aux lieux-dits "Bézinat" et "Bernadou"	85 293 €
GRENADE	Enfouissement du réseau basse tension entre les Allées Alsace Lorraine et l'école de musique	34 963 €
HERRAN	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public dans le village - tranche 2	83 247 €
LABEGE	Effacement de réseaux basse tension et éclairage public Chemin de La Payssière	102 537 €
MALVEZIE	Enfouissement de réseau basse tension éclairage public sur le restant du village	75 698 €
MONTBERON	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public chemin de la Marnière jusqu'à la rue Edith Piaf (1ère tranche)	140 775 €
MONTGISCARD	Effacement du réseau basse tension et rénovation de l'éclairage public Rue des Tuiliers	79 413 €
MONTREJEAU	Effacement Basse Tension et Eclairage Public Rue des Pyrénées	144 513 €
NOE	Enfouissement de réseaux Rue des Ecoles, Rue des Jardins, Impasse Notre Dame et rue du Bugat	167 222 €
PECHBONNIEU	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public chemin Panchaud	109 822 €
PRESERVILLE	Effacement du réseau BT voie RD54	43 865 €
ROQUES	Effacement des réseaux basse tension et éclairage public route de Villeneuve - Tranche 2	99 705 €
SAINT-GAUDENS	Effacement des réseaux Avenue François MITTERRAND Tranche 3	246 989 €
SAINT-LYS	Effacement de réseaux Impasse Diquières et Boutet	97 834 €
SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE	Effacement de réseaux BT / EP Rue des Sports	36 496 €
SAINT-VINCENT	Enfouissement des réseaux Basse Tension et Eclairage Public Route de Trébons.	121 000 €
SEYSSES	Effacement de réseaux sur la Place de la Libération	33 582 €
THIL	Enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public dans la Grand'Rue (urbanisation).	116 612 €
VERNET	Enfouissement des réseaux chemin du Chaudel	99 424 €

Total Opérations engagées en travaux (25 opérations - Montant HT)	**2 406 730 €**
Total Opérations en phase finale d'études (14 opérations - Montant HT)	**1 742 556 €**

ANNEXE 3

Convention d'occupation domaniale pour le déploiement de relais nécessaires à la télérelève des compteurs d'eau sur les supports d'éclairage public

BIRDZ/SDEHG Territoire de Toulouse métropole

ENTRE

La société Birdz, société par actions simplifiée au capital de 1 045 290 euros, SIREN 527 758 726 RCS Nanterre, dont le siège social est 100 Terrasse Boieldieu - Tour Franklin La Défense 8, 92800 Puteaux, représentée par Monsieur David HOUDUSSE, Directeur des Opérations, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-dessous appelée …… **« l'Opérateur** »

d'une part

Et

Le Syndicat Départemental D'Energie de la Haute-Garonne, domicilié 9, rue des 3 banquets - CS 58021 – 31080 TOULOUSE cedex 6 et représenté par Monsieur Thierry SUAUD, en sa qualité de Président dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Comité Syndical N°CS202023 du 9 octobre 2020,

Ci-dessous appelé **« SDEHG »**

d'autre part

Ensemble désignées sous le terme « **LES PARTIES** ».

LES PARTIES EXPOSENT CE QUI SUIT :

1. Toulouse Métropole a confié à la société SETOM, la gestion de service de distribution de l'eau potable. Ce contrat prévoit le déploiement de solutions de télérelève de compteurs d'eau ainsi que de capteurs sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole.

L'Opérateur est une société spécialisée dans la fourniture de service de télérelève des compteurs d'eau et de la collecte de toutes données depuis des objets communicants pouvant être remontées via des réseaux radio. Chaque objet communicant collecte des informations et les transmet par ondes radio à une passerelle chargée de relayer ces informations vers un centre de traitement.

2. Dans ce cadre, la société SETOM, gestionnaire du réseau de distribution d'eau potable a demandé à l'Opérateur d'installer des boitiers relais sur les supports d'éclairage public (candélabre) des communes situées sur le territoire de Toulouse Métropole.

Le relais (description technique en annexe 1) reçoit, stocke et retransmet par ondes radio les informations reçues des objets communicants environnants. Il sert de relais entre ces objets communicants et une passerelle. Sa localisation répond à des critères précis permettant la bonne transmission des ondes radio.

3. Le SDEHG exerce la compétence éclairage public sur le territoire des communes concernées, suite au transfert de compétence. Dans ce cadre, les installations d'éclairage public, propriétés des communes, ont été mises à la disposition du SDEHG pour lui permettre d'exercer cette compétence.

4. Dans ce cadre, l'Opérateur s'est rapproché du SDEHG afin d'être autorisé à installer les relais et autres capteurs environnementaux sur les supports d'éclairage public situés sur les communes relevant de la compétence Eau de la Métropole de Toulouse, à savoir :

- Aigrefeuille,
- Aucamville,
- Aussonne,
- Balma,
- Beaupuy,
- Beauzelle,
- Blagnac,
- Brax,
- Bruguieres,
- Castelginest,
- Colomiers,
- Cornebarrieu,
- Cugnaux,
- Drémil-Lafage,
- Fenouillet,
- Flourens,
- Fonbeauzard,
- Gagnac-sur-Garonne,
- Gratentour,
- Launaguet,
- Lespinasse,
- L'Union,
- Mondonville,
- Mondouzil,
- Mons,
- Montrabe
- Pibrac,
- Pin-Balma,
- Quint-Fonsegrives,
- Seilh,
- St Alban,
- St Jean.
- St Jory,
- St Orens-de-Gameville,
- Tournefeuille,
- Villeneuve-Tolosane,

LES PARTIES ONT CONVENU DES DISPOSITIONS QUI SUIVENT :

Article 1
Objet

La présente Convention a pour objet de fixer les conditions d'occupation temporaire du domaine public pour le déploiement de relais et autres capteurs environnementaux sur les supports d'éclairage public pour la télérelève des compteurs d'eau dans les conditions définies aux articles L.2121-1 et L.2122-1 à 3 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Dans ce cadre, le SDEHG autorise l'Opérateur à installer des relais sur les supports d'éclairage public appartenant aux communes susvisées et mis à disposition du SDEHG.

A ce titre, l'Opérateur effectuera la pose, la dépose et la maintenance des relais.

De plus, l'Opérateur effectuera toute opération sur candélabre dans les règles de sécurité et de signalisation en vigueur.

Article 2
Caractère personnel et incessible de la convention

La présente Convention emporte occupation du domaine public.

Elle est accordée à titre personnel et exclusif à l'Opérateur.

Elle est précaire et révocable pour tout motif d'intérêt général, conformément aux dispositions de l'article L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

En conséquence, l'Opérateur ne peut, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de lui conférer un droit au maintien dans les lieux.

La présente Convention ne peut donner lieu de la part de l'Opérateur à la cession au profit d'un tiers, des droits que celle-ci lui confère, sauf accord préalable du SDEHG, entériné le cas échéant par avenant.

Le changement de raison sociale ou de dénomination sociale de l'Opérateur ne met pas fin à la Convention Ce changement devra être porté préalablement à la connaissance du SDEHG, par lettre recommandée avec accusé de réception, et fera l'objet d'un avenant.

Article 3
Liste des supports d'éclairage public

Une liste récapitulant les candélabres utilisés (adresse / Numéro de candélabre si existant), avec le nombre de relais par candélabre (un ou deux) est fournie par l'Opérateur en fin de déploiement au SDEHG.

Cette liste est actualisée au 31 décembre de chaque année.

Article 4
Frais générés

L'Opérateur prend intégralement en charge les frais de pose et de maintenance des relais.

Article 5
Redevance d'occupation du domaine public

Par application de l'article L. 2125-1 CGPPP, la présente Convention relative à la pose de relais donne lieu à une redevance d'occupation du domaine public de **1 € par relais installé et par an.**

L'Opérateur s'acquitte de la redevance d'occupation du domaine public dès réception de l'avis des sommes à payer envoyé par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Conformément à l'article L. 2125-6 CGPPP, les redevances payées d'avance par l'Opérateur lui sont restituées, au prorata du temps d'occupation restant à courir :

- en cas de résiliation pour motif d'intérêt général prononcée par le SDEHG;
- en cas de résiliation de la Convention à l'initiative de l'Opérateur.

En revanche, en cas de résiliation de la Convention pour inexécution répétée des conditions d'occupation, les redevances payées d'avance par l'Opérateur restent acquises au SDEHG.

ARTICLE 5.1
Actualisation de la Redevance d'occupation du domaine public

La Redevance d'occupation du domaine public versée au SDEHG est calculée au 1er janvier de chaque année et est actualisée en application d'une révision annuelle de 1%, soit,

$$Rn = Rn\text{-}1 \times (1 + 1\%)$$

Ou

Rn : Redevance de l'année N

Rn-1 : Redevance de l'année N-1

Article 6
Propriété des relais

L'Opérateur conserve la pleine propriété des relais. Il est ainsi entièrement responsable des équipements installés qui lui appartiennent, pour lesquels une couverture d'assurances doit être souscrite.

Le SDEHG ne pourra être tenu pour responsable de vols, de dégradations ou de méfaits commis sur ces équipements ne lui appartenant pas.

L'Opérateur supportera les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée du fait de ses activités. Il est tenu de réparer tous dommages causés aux biens mis à disposition et dont il a la garde, autres que ceux liés à l'usure normale.

Article 7
Engagements

Le SDEHG s'engage à :

- Avertir l'Opérateur, si possible de manière anticipée, en cas de travaux ou de dépose planifiés concernant les supports d'éclairage public munis de relais ;
- Assurer l'accès aux relais ;
- Informer l'Opérateur de tout événement susceptible d'avoir une incidence sur le fonctionnement des relais.

L'Opérateur s'engage à :

- Demander au préalable l'autorisation expresse du SDEHG en mentionnant les lieux et dates d'intervention, le poids des relais, et le système de fixation prévu sur chaque support d'éclairage public ;
- Informer le SDEHG des lieux et dates d'intervention sur les supports d'éclairage public ;
- Ne pas endommager d'une quelque façon que ce soit les supports d'éclairage public (le percement des mâts est notamment proscrits) ;
- Installer les relais dans les règles de l'art et à ses frais ;
- Prendre à sa charge la maintenance et le changement éventuel de relais ;

- Déplacer ou déposer les relais, dans un délai de trois mois, sans frais pour le SDEHG, en cas de remplacement ou de dépose planifiée concernant les supports d'éclairage public munis de relais ou en cas de décision de résiliation de la présente Convention ;

- Ne pas faire obstacle à la réalisation par le SDEHG des grosses réparations qui deviendraient nécessaires sur supports d'éclairage public, sans pouvoir réclamer d'indemnité, quelle que soit la durée des travaux ;

- Prendre en charge les dommages éventuels causés aux équipements du SDEHG du fait de l'installation, de la présence, de l'utilisation, du déplacement ou de la dépose des relais.

Article 8
Entrée en vigueur et durée de la Convention

La présente Convention entre en vigueur le jour de sa signature.

Elle est établie à compter de sa signature, jusqu'au 31 décembre 2031.

Cette convention ne peut faire l'objet d'une reconduction tacite.

Elle est précaire et révocable conformément à l'article L. 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Article 9
Résiliation anticipée

L'Opérateur pourra mettre fin à tout moment à la présente Convention de manière anticipée par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation prendra effet après respect d'un préavis d'un mois.

Le SDEHG pourra résilier la présente Convention, sans indemnité pour l'Opérateur, en cas de non-respect par celui-ci de ses obligations contractuelles après envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

Le SDEHG peut également mettre fin avant son terme à la Convention pour tout motif d'intérêt général et en l'absence de toute faute de l'Opérateur.

L'indemnisation de la résiliation basée sur un motif d'intérêt général ouvre droit pour l'Opérateur à la réparation du préjudice subi. Celle-ci couvre tant la perte des bénéfices découlant d'une occupation du domaine conforme aux prescriptions de la convention que les dépenses exposées et non amorties à la date de la résiliation.

En revanche, l'indemnisation ne saurait s'étendre aux préjudices résultant d'un trouble commercial, faute pour l'occupation du domaine public de pouvoir donner lieu à la constitution d'un fonds de commerce.

Article 10
Devenir des relais au terme de la Convention

Au terme de la présente Convention, qu'elle soit anticipée ou non, les relais sont déposés par l'Opérateur, à ses frais. Les Parties se rapprocheront pour fixer les modalités de dépose des installations.

Article 11
Résolution des litiges

En cas de différend né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Convention, les Parties s'engagent à se rapprocher afin de rechercher ensemble un règlement amiable dans un délai de 30 jours suivant la demande de la partie la plus diligente.

A défaut de règlement amiable entre les Parties, le Tribunal Administratif de Toulouse est compétent.

Article 12
Election de domicile

Chaque Partie désigne ci-dessous un interlocuteur chargé de veiller à la bonne exécution de la présente Convention

1- Pour l'Opérateur :

Birdz
Adresse : Tour Franklin 100-101 Terrasse Boieldieu, La Défense 8, 92042 Paris la défense Cedex
Contact : Directeur des Opérations
Messagerie : info-travaux@birdz.com

2- Pour le SDEHG:

SDEHG
Adresse : 9, rue des 3 banquets - CS 58021 – 31080 TOULOUSE cedex 6
Tél. : 0534311500
Messagerie : contact@sdehg.fr

Fait à ……, le …….. en deux exemplaires.

Pour l'**OPÉRATEUR** Directeur des Opérations	Pour le **SDEHG**, Le Président,
David HOUDUSSE	Thierry SUAUD

Annexe 1 : Description technique du relais

Bridge LoRaWAN

L'extension du réseau LoRaWAN par BIRDZ®

La collecte des données environnementales des capteurs IoT de la Smart City est toujours très contraignante (compteurs enterrés, sites industriels...). Pour assurer une couverture optimale, les nouveaux réseaux de communication IoT, tels que LoRaWAN, peuvent s'appuyer sur des équipements complémentaires.

Le Bridge LoRaWAN by BIRDZ® est la solution aux problématiques de couverture réseau

Photo non contractuelle

Fonctionnalités

- Réémission des trames HR Net® vers le réseau LoRaWAN en v1.0.1 Classe A
- Compatibilité avec la technologie G3 et répéteurs
- Compatibilité avec l'ensemble de la gamme BIRDZ® à venir
- Jusqu'à 10 équipements en liste RF
- Fonction d'analyse statistique des capteurs HR Net® environnants

Spécifications techniques	
Durée de vie	Jusqu'à 15 ans typique (selon utilisation)* durée de stockage incluse
Alimentation	Pile Lithium Li-SOCL2
Etanchéité	IP 67
Température de fonctionnement	-20°C à +50°C
Température de stockage	-5°C à +40°C

Spécifications radio	
Protocole LoRaWAN	Classe A PHY EU863-870 LoRaWAN datarate level 3 à 7 en émission LoRaWAN datarate level 0 à 7 en réception
Protocole HR Net'	GFSK, Protocole propriétaire
Bandes de fréquence	868MHz
Sensibilité en réception**	Jusqu'à - 137dBm (LoRaWAN) en conduit*** Jusqu'à - 118 dBm (HR Net®) en conduit***
Puissance rayonnée	Jusqu'à 14dBm (25mW) en conduit***
Spécifications mécaniques	
Dimension (l x h x p)	85 x 165 x 85mm
Poids	220g
Électronique et pile résinées	
Fixation horizontale ou verticale	

* Conditions d'utilisation : 3 modules directs ou indirects en liste RF (pour une moyenne maximum de 3 trames par jour par module relayé), 10 modules découverts hors liste RF, défense au bruit activée, seuil de réveil fixé à RSSI2 (-112dBm).
**Les modes de défense intégrés peuvent dégrader la sensibilité en cas de bruit radio.
*** En rayonné, la perte antennaire visée sera de moins de 6dB dans le meilleur plan.

ANNEXE 4

CONVENTION DE MANDAT CONFIE PAR L'AMENAGEUR POUR LA PERCEPTION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE

La présente Convention est établie entre :

Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE HAUTE-GARONNE (S.D.E.H.G), 9 rue des trois banquets, CS 58021, Toulouse Cedex 6, représenté par son Président en exercice, Monsieur Thierry SUAUD,

Ci-après désigné « l'Aménageur »,

DE PREMIERE PART,

FOURNIE-GROSPAUD RESEAUX, entreprise titulaire du marché IRVE du SDEHG, représentée par Monsieur Jean-Pierre Loup, Directeur d'Agence,

Ci-après désigné par « le Titulaire »,

DE DEUXIEME PART,

ET

FRESHMILE SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 1 450 000 euros, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 818 611 220 et dont le siège social est situé à Aéroport Strasbourg, Bâtiment Blériot, 67960 Entzheim, France,

Représentée par son Président, Monsieur Arnaud MORA,

Ci-après désigné, « Le Mandataire de gestion» ou « L'Opérateur »,

DE TROISIEME PART,

1. Objet du mandat

En application des articles L1611-7-1 et D1611-32-9 du Code général des collectivités territoriales, l'Aménageur donne mandat au Mandataire de gestion qui est également l'Opérateur, pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des infrastructures de charge perçues auprès des clients.

On appelle clients : les utilisateurs abonnés aux services proposés par l'Aménageur, les utilisateurs non abonnés, les Opérateurs Tiers dont les abonnés utilisent les bornes de l'Aménageur en itinérance.

Le présent Mandat se rattache au marché **Fourniture, installation, supervision, monétique et maintenance d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables en Haute-Garonne notifié le 28/04/2020**, ce Marché étant la cause du mandat et ce dernier s'exerçant dans le cadre exclusif du Marché.

Le Mandataire de gestion agira au nom et pour le compte de l'Aménageur dans les conditions définies au présent Mandat. A ce titre, le Mandataire de gestion est notamment chargé d'appliquer la tarification mise en place par l'Aménageur, selon la politique tarifaire définie par ce dernier.

L'ampliation du présent Mandat sera transmise au comptable public dès sa conclusion.

Définitions

L'**Accord d'itinérance** représente le contrat entre l'Opérateur et un Opérateur Tiers, permettant à des Utilisateurs, clients de l'Opérateur Tiers d'accéder aux Points de recharge.

L'**Opérateur Tiers** est tout opérateur de mobilité ayant passé un Accord d'itinérance avec l'Opérateur du Réseau de l'Aménageur.

Le **Point de recharge** est une interface qui permet de recharger un seul véhicule électrique à la fois, associée à un emplacement de stationnement.

Le **Rapport de fin de charge** décrit la session de charge effectuée par l'Utilisateur.

Le **Réseau** est constitué de l'ensemble des bornes de recharge installées par l'Aménageur et exploitées par l'Opérateur.

Le **Tarif public** correspond aux prix auquel sont vendues les sessions de charge aux Utilisateurs.

Le **Tarif professionnel** correspond au prix et conditions auxquels les sessions de charge sur le Réseau sont vendues aux Opérateurs Tiers, définissant notamment le prix net perçu par l'Aménageur.

L'**Utilisateur** est toute personne qui utilise le Point de recharge en vue de recharger un véhicule électrique.

2. Opérations confiées au Mandataire de gestion

Au titre de sa mission et en vertu du mandat qui lui est confié, le Mandataire de gestion est habilité à réaliser les opérations suivantes, conformément à la procédure décrite en Annexe A.

- Facturer aux clients l'accès aux bornes de charge dans les conditions prévues par le Marché.
- Collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès.
- Encaisser les recettes versées.
- Rembourser les recettes encaissées à tort.

- Recouvrer les impayés éventuels des clients dans les conditions prévues par le Marché, étant entendu que le Mandataire de gestion ne dispose pas, par le présent Mandat, d'un mandat de justice de l'Aménageur et qu'il ne saurait donc attraire le client indélicat devant le juge compétent à raison d'un non-paiement à l'échéance d'une facture liée à la charge.
- Reverser à l'Aménageur les recettes collectées.

Dans tous les documents qu'il établira au titre de cette mission, le Mandataire de gestion fera figurer la dénomination de l'Aménageur et l'indication qu'il agit sur mandat de ce dernier, par la mention « Au nom et pour le compte du Syndicat d'Energie de la Haute Garonne ».

3. Rémunération du Mandataire de gestion

Le Mandataire de gestion reverse la totalité des recettes versées par les clients à l'Aménageur. , nettes des éventuels frais bancaires ou frais équivalents. Les prestations réalisées dans le cadre du Mandat prévu au présent article donnent lieu à la rémunération prévue dans le cadre du Marché.

4. Durée du mandat

Le Mandat est donné pour toute la durée du Marché. Il prend effet dans les mêmes conditions que le Marché.

5. Fin du mandat

A la fin du Marché, pour quelque cause que ce soit, le présent Mandat prend fin. La résiliation anticipée du Marché entraine la caducité du Mandat.

Le non-respect des dispositions du présent Mandat pourra donner lieu à la résiliation du Marché dans les conditions prévues par le Marché.

6. Obligations du Mandataire de gestion

6.1. Reversement des recettes perçues

6.1.1. Seuils de reversement

Le Mandataire de gestion procède au reversement des recettes perçues auprès de l'Aménageur tous les trimestres

6.1.2. Remboursement des recettes encaissées à tort

Le Mandataire de gestion rembourse aux clients les éventuelles recettes encaissées à tort.

Ce remboursement comprend :

- Le reversement des excédents de versement ;
- La restitution des sommes indûment perçues ;
- Les éventuels gestes commerciaux décidés par l'Aménageur et mis en œuvre à sa demande par le Mandataire de gestion.

Pour permettre le remboursement des recettes encaissées à tort, le Mandataire de gestion est autorisé à conserver pendant toute la durée du marché un fonds de caisse permanent. Le plafond de ce fonds de caisse permanent est fixé à 30 Euros.

6.2. Obligations à la charge du Mandataire de gestion

6.2.1. Obligation de contrôles

Pour l'encaissement des recettes des clients, le Mandataire de gestion a l'obligation d'exercer les contrôles suivants :

- Un contrôle de la régularité de l'autorisation de percevoir les recettes.
- Dans la limite des éléments dont il dispose, un contrôle de la mise en recouvrement des créances et de la régularité des réductions et des annulations des ordres de recouvrer.

Pour le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort, le Mandataire de gestion exerce les contrôles suivants :

- Un contrôle de la validité de la dette.
- Un contrôle du caractère libératoire du paiement.

6.2.2. Obligations comptables

Etablissement d'une comptabilité séparée

Le Mandataire de gestion tient une comptabilité séparée qui retrace l'intégralité des mouvements de caisse opérés pour la perception des recettes visées au présent Mandat ainsi que le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort.

Reddition des comptes

Le Mandataire de gestion opère la reddition de ses comptes au moins une fois par an.

Pour permettre au comptable public de l'Aménageur de produire son compte de gestion ou son compte financier dans les délais qui lui sont impartis, la date de reddition des comptes est fixée au 31 décembre.

En tout état de cause, le Mandataire de gestion produit des comptes qui retracent la totalité des opérations décrites par nature, sans contradiction entre elles. Selon les besoins propres à chaque opération, ces comptes comportent en outre :

- La balance générale des comptes arrêtée à la date de la reddition ;
- Les états de développement des soldes certifiés, par le Mandataire de gestion, conformes à la balance générale des comptes ;
- La situation de trésorerie de la période ;
- L'état des créances demeurées impayées établies par débiteur et par nature de produit ;
- Les pièces justificatives des opérations retracées dans les comptes.

Pour le remboursement des éventuelles recettes encaissées à tort, le Mandataire de gestion remet les pièces justificatives suivantes :

- Un état précisant la nature de la recette à rembourser, son montant et la clause du contrat ou le motif tiré de la réglementation l'autorisant ;
- Un état précisant la nature de la recette à reverser, le montant de l'excédent et les motifs du reversement ;
- Un état précisant la nature de la recette à restituer, son montant et la nature de l'erreur commise.

Ne sont remises à l'occasion de la reddition des comptes que les pièces qui n'ont pas été précédemment produites au titre du reversement des sommes encaissées.

La reddition des comptes est soumise à l'approbation de l'ordonnateur de l'Aménageur.

7. Contrôles comptables du Mandataire de gestion

Le Mandataire de gestion est soumis aux contrôles du comptable public et de l'ordonnateur (qui est l'Aménageur). Ces contrôles s'étendent aux systèmes d'information utilisés par le Mandataire de gestion pour l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

Il est également soumis aux vérifications des autorités habilitées à contrôler sur place le comptable public assignataire ou l'ordonnateur de l'Aménageur.

8. Responsabilité

Les responsabilités respectives de l'Aménageur et du Mandataire de gestion sont précisées dans le cadre du Marché. En cas de non-respect des obligations prévues au présent Mandat, l'Aménageur pourra engager la responsabilité du Mandataire de Gestion.

L'assurance souscrite par le Mandataire de gestion en vertu de l'article 6 du CCAP du Marché devra notamment couvrir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des actes qu'il accomplit au titre du présent Mandat.

Fait à Toulouse, le

[Pour l'Aménageur] [Pour le Titulaire] [Pour le Mandataire de gestion]

ANNEXE A

PROCEDURE DE GESTION DE FLUX

1/ Les Utilisateurs paient les montants correspondant à leurs sessions de charge

- Par différents moyens (Paypal, carte bancaire, virement) ;
- Ces flux arrivant tous sur le compte « boutique » ouvert par Freshmile Services à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (voir Annexe C).

2/ Les Opérateurs Tiers paient les montants correspondant aux sessions de charge de leurs Utilisateurs

- Par virement ou par chèque sur le compte « boutique » de Freshmile Services à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (voir Annexe C).

3/ L'Opérateur informe l'Aménageur des recettes réalisées sur son Réseau

- Par le journal des ventes ;
- L'information étant directement consultable par l'Aménageur via son accès à la plateforme web Freshmile Charge Pro.

4/ Les recettes du Réseau sont transférées sur un compte de dépôt

- Une fois par mois sur un compte de dépôt séparé (voir Annexe C) ;
- Ce compte de dépôt étant domicilié dans une banque publique, le Crédit Municipal ;
- L'intégralité des intérêts de ce compte étant prélevée par le Crédit Municipal pour financer l'économie sociale et solidaire.

5/ Le montant correspondant aux recettes du Réseau est reversé périodiquement à l'Aménageur

- Du compte de dépôt au compte indiqué par l'Aménageur (voir Annexe C) ;
- Conformément aux modalités de reversement des fonds (Cf. chapitre 6 de la convention)
- Accompagné du journal des ventes et des documents mentionnés dans les modalités de reddition des comptes

6/ L'opérateur respecte les modalités de reddition des comptes annuelle (Cf. chapitre 6 de la convention)

ANNEXE B

TARIFICATION DE VENTE DE SESSION DE CHARGE AUX CLIENTS

Le tarif de vente de session de charge est défini ci-dessous. Le prix d'une session de charge est calculé sur la base du Rapport de fin de charge en TTC.

Tarif = P1 (fixe) + P2 x Temps de connexion + P3 x Energie délivrée (kWh)

Structure tarifaire avec les coefficients suivants :

P1 = 0,15 €

P2 = 0 €

P3 = 0,15 €/kWh

ANNEXE C

COMPTES BANCAIRES

Compte boutique Opérateur

Banque	Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
IBAN	FR76 1470 7501 8031 6212 2122 013
BIC	CCBPFRPPMTZ

Compte de recettes Aménageur

Banque	Banque de France
IBAN	FR75 3000 1008 33E3 1600 0000 015
BIC	BDFEFRPPCCT